

RAPPORT ANNUEL 1972/73



Expansion
Économique
Régionale

Regional
Economic
Expansion

cat

RAPPORT ANNUEL 1972/73



Expansion
Économique
Régionale

Regional
Economic
Expansion

DEPARTMENT OF INDUSTRY
TRADE & COMMERCE
LIBRARY
MAY 16 1974
BIBLIOTHÈQUE
MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE
ET DU COMMERCE

Canada. Dept. of Regional Economic Expansion

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	1
PROGRAMMES DU MINISTÈRE	3
DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL	4
AIDE À L'AMÉNAGEMENT DE L'INFRASTRUCTURE	5
RELÈVEMENT SOCIAL ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE RURAL	5
AUTRES PROGRAMMES	7
RÉGION DE L'EST	9
TERRE-NEUVE	10
NOUVELLE-ÉCOSSE	14
ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD	17
NOUVEAU-BRUNSWICK	19
RÉGION DU CENTRE	23
QUÉBEC	24
ONTARIO	28
RÉGION DE L'OUEST	31
MANITOBA	33
SASKATCHEWAN	37
ALBERTA	39
COLOMBIE-BRITANNIQUE	41

©
Information Canada
Ottawa, 1974

No de Cat.: RE1-1973

INTRODUCTION

Le ministère de l'Expansion économique régionale est entré dans une nouvelle phase au cours de l'année financière 1972-1973. En effet, une révision importante de ses politiques et de ses programmes a été entreprise afin de relancer et de réorienter les grandes initiatives du gouvernement fédéral visant à réduire les inégalités économiques entre les diverses régions du pays.

Cette révision des politiques constituait une étape logique d'un processus d'évolution amorcé en 1969 lorsque le nouveau ministère regroupa, pour les coordonner, les activités de divers programmes et organismes antérieurs et introduisit progressivement de nouvelles mesures dans le domaine du développement régional.

Même si ces initiatives eurent leur importance et entraînent le gouvernement fédéral à doubler, sur une période de quatre ans, ses mises de fonds en vue d'éliminer les inégalités régionales, elles marquaient néanmoins de nouvelles étapes dans un domaine complexe et en majeure partie inexploré. Cependant, dès le début, on se rendit donc compte qu'il faudrait faire de multiples essais et nécessairement modifier les programmes du ministère à mesure que l'expérience dans leur mise en application serait acquise.

L'étude des politiques et des pro-

grammes devait permettre de réexaminer le travail accompli jusque-là et de préparer une assise pour les prises de décisions éventuelles, grâce à une série d'analyses progressistes de la conjoncture et des perspectives économiques à l'échelle régionale.

On a constaté par cette révision que des résultats valables découlaient de la plupart des programmes du ministère, que leurs frais étaient raisonnables et qu'il fallait par conséquent les poursuivre. Cependant, cette révision a aussi démontré clairement que les programmes existants, dont chacun d'entre eux s'attaquait à un seul aspect du problème global des inégalités régionales, ne pouvaient pas permettre la pleine réalisation des possibilités de développement décelées dans les diverses régions.

A partir de ces constatations, on en était arrivé à la conclusion qu'une nouvelle approche "multi-dimensionnelle" s'imposait et qu'il fallait imputer la charge des inégalités non seulement aux programmes du ministère, mais également à tout un éventail de politiques et de programmes mettant également en cause d'autres organismes fédéraux et provinciaux. Fondamentalement, cette approche devait reposer sur la détermination conjointe de grandes possibilités de développement dans chacune des provinces et régions et sur leur exploitation grâce

aux efforts coordonnés du gouvernement fédéral, des gouvernements provinciaux et, au besoin, du secteur privé.

Une telle approche est de toute évidence impensable sans l'entière collaboration des gouvernements provinciaux. On a donc amorcé des négociations fédérales-provinciales qui conduiront à la signature d'une série de nouvelles ententes-cadres sur le développement prévoyant une stratégie globale dans chacune des provinces. A titre de complément aux ententes-cadres, on projette également de négocier une série d'ententes auxiliaires prévoyant l'adoption de mesures précises pour donner suite à certaines possibilités de développement déjà mises en relief.

Dans le cadre de cette nouvelle approche, il s'avère aussi essentiel que les fonctionnaires fédéraux, chargés d'administrer les efforts du ministère, soient postés dans les régions du pays où l'accès aux pouvoirs provinciaux et aux résidents des régions concernées leur permettra d'entretenir une étroite collaboration.

Par conséquent, le ministère se propose pour 1973-1974 d'entreprendre un vaste programme de réorganisation et de décentralisation, qui entraînera une réduction considérable de l'effectif à Ottawa, l'établissement de quatre nouveaux bureaux régionaux,

chacun d'entre eux devant être géré par un sous-ministre adjoint et le renforcement des bureaux actuels situés dans les capitales provinciales par l'augmentation des effectifs tant nouveaux que spécialisés. Les nouveaux bureaux régionaux se situent à Moncton au Nouveau-Brunswick, pour la région de l'Atlantique, à Montréal pour la province de Québec, à Toronto pour l'Ontario et à Saskatoon, en Saskatchewan, pour l'ouest du Canada.

Même si une bonne partie des efforts déployés par le ministère, au cours de l'année 1972-1973, ont principalement porté sur les études qui ont abouti à l'élaboration de la nouvelle approche du problème des inégalités, l'administration de tous les programmes en cours s'est poursuivie sans relâche au cours de cette année. Les sections qui suivent décrivent ces programmes dont l'exécution se poursuivra, pour la plupart, dans le cadre de la nouvelle approche et résument quelques-unes des principales activités dans chacune des régions et des provinces.

PROGRAMMES DU MINISTÈRE

La stratégie que le ministère a adoptée pour combattre les inégalités régionales comporte trois grands volets interdépendants: le développement industriel, l'aide à l'aménagement de l'infrastructure ainsi que le développement rural et le relèvement social. Les objectifs fondamentaux de ces trois secteurs peuvent se résumer très simplement.

Tout d'abord, le programme de développement industriel vise à créer des emplois en incitant les industriels à investir dans les régions à faible croissance du pays.

Deuxièmement, le programme d'aide à l'aménagement de l'infrastructure se veut complémentaire au développement industriel en aidant les centres choisis dans ces régions à faible croissance à se doter des services et installations communautaires dont ils ont besoin pour susciter l'implantation d'entreprises commerciales et industrielles.

Enfin, le programme de développement rural et de relèvement social cherche à la fois à augmenter les revenus dans les régions rurales par une utilisation plus effective des ressources et à aider la population à accéder à de nouveaux emplois grâce à diverses ressources de développement social. Les programmes mis en œuvre à ces fins sont décrits en termes généraux dans les sections qui suivent: des

détails précis touchant leur administration apparaissent dans les chapitres portant sur les régions et les provinces.

DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL

Le principal outil dont dispose le ministère pour favoriser un nouvel essor industriel est la Loi sur les subventions au développement régional (LSDR), qui prévoit l'octroi de subventions aux entreprises de fabrication et de transformation qui désirent implanter, agrandir ou moderniser des établissements dans de vastes régions désignées englobant au moins certaines parties de chaque province. Des garanties de prêts peuvent également être consenties à l'égard de ces projets et, parfois, à l'égard de certains types d'entreprises commerciales.

De la même façon, des subventions ou des garanties de prêts sont disponibles en vertu de la Loi sur le ministère de l'Expansion économique régionale, dans certaines zones spéciales qui ne font pas partie des régions désignées aux termes de la LSDR. Il s'agit, entre autres, des zones de Happy Valley au Labrador, de Renfrew-Pembroke en Ontario, du Pas au Manitoba, de Regina, de Saskatoon et de Meadow Lake en Saskatchewan et, finalement, du Petit lac des Esclaves en Alberta. On trouvera, à la section qui suit, une

explication plus détaillée sur les programmes des zones spéciales.

Une offre de subvention ou de garantie de prêt, ou les deux à la fois, peut être faite si l'analyse effectuée au sein du ministère démontre que le projet a de bonnes chances de réussir, qu'il est susceptible de contribuer à l'expansion économique de la région touchée et ne peut être mis de l'avant sans l'aide du ministère. Le montant de l'offre peut varier suivant les besoins d'un projet en particulier, mais doit demeurer dans les limites prescrites au tableau suivant:

ENDROIT	GENRE DE PROJET	
	<i>Modernisation ou agrandissement</i>	<i>Nouvelle usine ou agrandissement en vue d'un nouveau produit</i>
Région A (Provinces de l'Atlantique)	30 p. 100 du coût d'immobilisation admissible	35 p. 100 du coût d'immobilisation, plus \$7,000 par emploi direct admissible créé
Région B (Régions désignées normales)	20 p. 100 du coût d'immobilisation admissible	25 p. 100 du coût d'immobilisation, plus \$5,000 par emploi direct admissible créé
Région C (Régions désignées spéciales—sud-ouest du Québec et sud-est de l'Ontario)	10 p. 100 du coût d'immobilisation admissible	10 p. 100 du coût d'immobilisation, plus \$2,000 par emploi direct admissible créé

Au cours de l'année 1972-1973, le ministère a pris des engagements financiers d'un montant total d'environ \$115,460,000 à l'appui de quelque 770 projets industriels susceptibles de créer plus de 32,400 emplois dans les régions désignées et les zones spéciales.

En outre, le ministère a continué à faire des versements en exécution d'engagements pris avant 1970 aux termes du programme antérieur prévu par la Loi stimulant le développement de certaines régions (LSDCR). Les paiements aux termes de ce programme doivent se poursuivre au cours de 1974.

AIDE À L'AMÉNAGEMENT DE L'INFRASTRUCTURE

Le fer de lance du ministère dans le domaine de l'aménagement de l'infrastructure est le programme des zones spéciales, grâce auquel certaines agglomérations choisies dans des régions à faible croissance reçoivent de l'aide leur permettant d'aménager les genres de services communautaires essentiels qui leur permettront d'atteindre leur potentiel de développement économique.

Ce programme est administré dans le cadre d'ententes fédérales-provinciales prévoyant l'octroi d'une aide financière pour la construction de cer-

tains types particuliers d'aménagement d'infrastructure dont a besoin une agglomération donnée. Entre autres projets admissibles, on note la construction des routes, la pose de canalisations d'eau et d'égouts, l'aménagement de parcs industriels et la construction d'écoles.

Les zones spéciales touchées par des ententes de ce genre englobent Saint-Jean (Terre-Neuve), Corner Brook, Burin, Happy Valley, Comeby-Chance, Grand Falls-Botwood-Gander, Stephenville et Hawke's Bay-Port-au-Choix à Terre-Neuve; Halifax-Dartmouth et le détroit de Canso en Nouvelle-Écosse; Moncton et Saint-Jean au Nouveau-Brunswick; Québec, Trois-Rivières, Sept-Îles-Port-Cartier et le nouvel aéroport de Montréal (Mirabel) au Québec; Le Pas au Manitoba; Meadow Lake en Saskatchewan et le Petit lac des Esclaves en Alberta.

Dans les quatre autres zones spéciales une aide à l'industrie plutôt qu'à l'aménagement de l'infrastructure est fournie. Dans celles du Lac-Saint-Jean, Québec et de Renfrew-Pembroke, Ontario, on se concentre sur des subventions à des industries spécialisées dans le domaine des produits du bois. Les villes de Regina et Saskatoon, qui ont traversé une période difficile dans l'industrie du grain et de la potasse, ont été désignées afin de per-

mettre un éventail d'industries diversifiées.

L'aide à l'aménagement de l'infrastructure est également prévue dans le cadre de certains autres programmes du ministère, y compris le Plan d'ensemble de développement pour l'Île-du-Prince-Édouard et les ententes spéciales sur les routes conclues avec chacune des trois autres provinces de l'Atlantique.

RELÈVEMENT SOCIAL ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE RURAL

Dans ce secteur d'activité, le ministère met en œuvre une variété de programmes généralement conçus pour améliorer les conditions économiques dans les régions rurales du pays. S'insèrent dans ce secteur d'activité des programmes de développement visant à favoriser une utilisation plus efficace des ressources et des mesures de relèvement social propres à faciliter à la population l'accès aux possibilités d'emploi.

Les programmes de cette catégorie comprennent:

Loi sur l'aménagement rural et le développement agricole (ARDA)

Ce programme, administré dans le cadre d'ententes à frais partagés conclues avec les gouvernements provin-

ciaux, vise à améliorer les possibilités de revenu et d'emploi pour les ruraux. Les activités varient d'une province à l'autre, mais elles comprennent généralement des mesures visant à favoriser une utilisation plus effective des terres, la conservation des réserves d'eau et l'amendement des sols. On cherche également à diversifier les activités économiques rurales et les programmes de relèvement social. Des ententes ARDA ont été conclues avec toutes les provinces, sauf l'Île-du-Prince-Édouard où le Plan d'ensemble de développement rural s'appliquant à toute la province joue un rôle analogue.

Fonds de développement économique rural (FODER)

Bien que la Loi instituant le FODER ait été révoquée lors de la promulgation de la Loi sur le ministère de l'Expansion économique régionale en 1969, le ministère a continué d'assumer la responsabilité de cinq ententes globales sur le développement conclues antérieurement. Ces ententes s'appliquent à l'ensemble de l'Île-du-Prince-Édouard, aux régions du nord-est et de Mactaquac au Nouveau-Brunswick, à la région du Bas-Saint-Laurent au Québec et à la région d'Interlake au Manitoba. Chacun des plans FODER est conçu en fonction des besoins de développement de la

région à laquelle il s'applique et comporte un large éventail de mesures dans des secteurs tels que l'aménagement de l'infrastructure, la rationalisation de l'utilisation des ressources, le développement des services de loisir, l'enseignement élémentaire et l'orientation de la population de la région touchée.

Loi sur le rétablissement agricole des Prairies (ARAP)

L'exécution de cette loi, adoptée à l'origine dans les années 1930, est assurée par l'Administration du rétablissement agricole des Prairies qui fait partie du ministère depuis 1969. L'ARAP administre divers projets dans les trois provinces des Prairies, dont la mise en œuvre de programmes de conservation des eaux et de rationalisation de l'utilisation des sols, la mise au point et la réalisation de grands travaux d'irrigation et d'assèchement, ainsi que la distribution de semis aux agriculteurs aux fins d'aménager des coupe-vent. Depuis quelques années, le champ d'action de l'ARAP a été étendu de façon à apporter une aide technique à la réalisation d'autres activités du ministère, entre autres, dans le cadre des programmes ARDA et des zones spéciales. Au cours de 1972-1973, l'ARAP a en outre assumé la responsabilité de la mise en œuvre d'un programme d'aide à l'a-

ménagement de l'infrastructure pour les centres de services agricoles au Manitoba et en Saskatchewan.

Programme spécial ARDA

Ce programme, administré au Manitoba, en Saskatchewan et en Colombie-Britannique, a été mis au point pour aider la population d'origine indienne vivant en milieu rural à améliorer sa situation économique. Il prévoit une assistance financière et autres formes d'aide à l'appui de divers types de projets qui créeront des possibilités d'emploi et augmenteront les revenus des autochtones.

Programme de réinstallation de Terre-Neuve

Administré par le gouvernement de Terre-Neuve mais financé conjointement par le ministère et par la province, ce programme a pour but de venir en aide aux familles ou aux individus qui désirent quitter les villages côtiers isolés de Terre-Neuve pour aller vivre dans des agglomérations plus importantes offrant un plus grand éventail de possibilités d'emploi, ainsi que de meilleurs services de santé, d'enseignement et autres.

Programme de relance du Canada

Ce programme à court terme, conçu pour élaborer et expérimenter de nouvelles méthodes visant à préparer les

personnes défavorisées à occuper un emploi, en était à sa dernière phase en 1972-1973. Des six organismes provinciaux établis au départ, seule la Société de relance du Nouveau-Brunswick poursuivait ses activités à la fin de l'année.

AUTRES PROGRAMMES

Outre les programmes décrits ci-dessus, le ministère appuie d'autres mesures conçues pour répondre aux besoins propres à certaines régions. A titre d'exemples, mentionnons les ententes sur l'exploitation minérale en vigueur à Terre-Neuve et au Nouveau-Brunswick, de même que les programmes de cartographie et d'arpentage conçus pour aider les provinces de l'Atlantique à améliorer leur système d'enregistrement des titres de biens-fonds.

Le ministère administre également, au nom du ministère des Finances, le Fonds d'investissement pour les projets d'hiver grâce auquel, partout au pays, les municipalités peuvent bénéficier de prêts leur permettant de réaliser divers projets de construction qui créent des emplois pendant l'hiver, au moment où le taux de chômage est le plus élevé.





RÉGION DE L'EST

Les efforts du ministère touchant le développement des quatre provinces de l'Atlantique sont, entre autres, marqués par la signature de deux ententes fédérales-provinciales visant la mise sur pied de deux nouvelles sociétés conjointes de développement. Ces organismes ont pour but d'appuyer les efforts du ministère dans le cadre de son programme de subventions en favorisant le développement industriel en Nouvelle-Écosse et à Terre-Neuve. Il s'agit de la *Metropolitan Area Growth Investments Limited*, établie pour stimuler les activités commerciales et industrielles dans la zone de Halifax-Dartmouth et de la Société de développement de Terre-Neuve-Labrador, créée pour dispenser des services financiers et consultatifs aux petites entreprises de cette province.

Une troisième société du même genre fondée antérieurement, la Société Multiplex du Nouveau-Brunswick, a poursuivi avec succès ses efforts visant l'implantation d'un complexe d'industries multiples à Saint-Jean (N.-B.). Il en fut de même pour le programme de subventions du ministère grâce auquel, au cours de l'année, on a offert de l'aide pour 116 projets industriels devant entraîner la création de quelque 4,400 emplois dans la région.

Dans le domaine de l'aménagement

rural, de grands progrès ont été réalisés dans la mise en œuvre du Plan d'ensemble de développement FODER qui s'applique à toute l'Île-du-Prince-Édouard. De nouveaux projets ont été entrepris aux termes du programme ARDA dans chacune des trois autres provinces et de nouvelles activités sont venues s'ajouter au plan FODER dans le nord-est du Nouveau-Brunswick.

Les travaux, en ce qui a trait à l'aménagement d'infrastructure dans les zones spéciales de la Nouvelle-Écosse, du Nouveau-Brunswick et de Terre-Neuve et à la construction de routes ailleurs dans ces provinces, ont aussi progressé.

Le ministère a appuyé financièrement le nouveau Centre d'éducation de la main-d'œuvre de la région de l'Atlantique (CEMRA), établi à l'université Saint-François-Xavier aux fins de promouvoir le leadership au sein des syndicats de la région. Le gouvernement fédéral versera jusqu'à \$100,000 par année pour ce centre dont l'établissement a été recommandé par le Conseil de développement de la région de l'Atlantique, organisme consultatif auprès du ministre de l'Expansion économique régionale.

TERRE-NEUVE

Au cours de l'exercice financier, le ministère, en collaboration avec le gouvernement provincial, a amorcé trois nouveaux programmes d'importance à Terre-Neuve. Il s'agit de la fondation d'une société de développement pour venir en aide aux petites et moyennes entreprises, de la prise de nouvelles mesures, aux termes du programme ARDA, en vue d'encourager le développement agricole et de conclure une nouvelle entente prévoyant l'expansion des travaux d'arpentage et de cartographie entrepris antérieurement.

Les activités se sont aussi poursuivies aux termes des ententes antérieures conclues avec la province. Dans le cadre des ententes sur les zones spéciales et les routes, on a marqué de grands progrès au chapitre de l'aménagement de services communautaires dans les zones spéciales et de la construction routière à l'extérieur de ces dernières. Aux termes de la deuxième entente sur la réinstallation à Terre-Neuve, on a continué à donner suite aux demandes d'aide provenant des habitants des villages côtiers isolés. Quant à l'entente sur l'exploration et l'évaluation des ressources minérales, les activités ont pris de l'ampleur depuis sa signature vers la fin de 1971.

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE TERRE-NEUVE—LABRADOR

La fondation de la Société de développement de Terre-Neuve—Labrador, contrôlée conjointement par les gouvernements du Canada et de Terre-Neuve, a été entérinée par une entente fédérale-provinciale signée le 20 juillet 1972. Les bureaux de la Société se trouvent à Saint-Jean. On s'attend à ce que la Société améliore sensiblement les possibilités d'exploitation des petites et moyennes entreprises de la province en leur fournissant des renseignements industriels, des services consultatifs de gestion, de l'information touchant les projets, du financement sous formes de prêts et de capital-actions pour implanter, agrandir ou moderniser des entreprises. Quoique la Société ait été créée à l'origine pour une période de cinq ans, les deux gouvernements pourront, s'ils le désirent, en prolonger la durée au moyen d'une nouvelle entente. Le conseil d'administration, qui représente et le gouvernement provincial et le gouvernement fédéral, est nommé par les deux ministres (provincial et fédéral) responsables.

Les fonds destinés aux prêts, soit \$20 millions, sont fournis par le Canada; ceux du capital-actions, soit \$2 millions, proviennent de Terre-Neuve. Les frais d'exploitation sont assumés à part égales par le ministère fédéral

de l'Expansion économique régionale et le ministère provincial du Développement industriel.

Le 21 décembre 1972, cinq directeurs fédéraux et provinciaux de la Société ont été nommés. Le 10 janvier 1973, un sixième directeur a été nommé: il s'agit de M. Frank Spencer qui, vers la fin de l'exercice financier, a été élu président et directeur général par le conseil d'administration.

ENTENTE SUR LES ZONES SPÉCIALES

Les travaux d'aménagement d'infrastructure dans les huit zones spéciales de la province ont progressé au cours de 1972-1973. Il en fut de même pour les divers travaux de construction de routes à l'extérieur des zones spéciales, qui sont aussi prévus par l'entente. Au cours de l'exercice financier, les dépenses du MEER à l'égard de la construction de ces routes ont atteint au total \$3,545,000. Dans les zones spéciales, elles ont été de l'ordre de \$13,049,000 sous forme de contributions et de \$7,970,000 sous forme de prêts à la province. Les activités dans les diverses zones spéciales sont résumées ci-dessous.

Saint-Jean: On a poursuivi les travaux relatifs à cinq projets: le parc industriel de Donovan, les réseaux d'adduction d'eau et d'égouts de Holyrood, la route du port de Saint-

Jean, le chemin Carbonear et l'école secondaire de Saint-Jean-Ouest. De plus, on a commencé la construction de l'immeuble de la faculté de génie de l'université Memorial ainsi que l'aménagement de l'égout collecteur du parc de Virginia. Par ailleurs, des études détaillées touchant le réseau régional d'adduction d'eau et le réseau d'élimination des eaux d'égouts de Saint-Jean ainsi que la construction de deux écoles de la région étaient en cours.

Burin: Les travaux du chemin de Grand Bank ainsi que la construction des écoles élémentaires de Creston et de Grand Bank et de l'école secondaire de Marystown ont été terminés ainsi que l'étude visant l'amélioration et l'extension des services d'adduction d'eau et d'égouts à Burin.

Come-by-Chance: Une étude visant à déterminer l'endroit le plus propice à l'aménagement d'un lotissement résidentiel, à faible distance de la nouvelle raffinerie de pétrole de Come-by-Chance a été inaugurée.

Grand Falls-Gander: On a continué les travaux touchant le réseau d'adduction d'eau de Bishop's Falls ainsi que l'étude des services régionaux pour Grand Falls; on a aussi entrepris des améliorations au réseau d'adduction d'eau de Grand Falls.

Stephenville: On a poursuivi les travaux relatifs au réseau d'adduction

d'eau industrielle de Stephenville et on a achevé la construction de l'école secondaire de Stephenville, de même que les études sur l'élimination des eaux d'égouts de Stephenville et le réseau d'adduction d'eau industrielle de St. George. La construction de deux ponts, un à Main Gut et l'autre au ruisseau Barachois, progresse.

Corner Brook: La construction de la route du port ainsi que l'étude sur l'élimination des eaux d'égouts de Corner Brook se sont poursuivies; les travaux d'aménagement du parc industriel de Corner Brook sont actuellement en cours et il en est de même pour l'étude de la circulation à Corner Brook.

Hawke's Bay-Port-au-Choix: Les travaux relatifs au réseau d'adduction d'eau de Port-au-Choix se poursuivent.

Happy Valley: La construction des écoles élémentaires et de formation professionnelle de Happy Valley s'est poursuivie tandis qu'on amorçait l'étude sur le réseau d'adduction d'eau.

ENTENTE SPÉCIALE SUR LES ROUTES

Cette entente, signée le 5 novembre 1971, prévoyait des améliorations à huit grandes routes de la province, ainsi que la construction de divers chemins forestiers. Au cours de l'année 1972-1973, on a achevé les travaux

de construction routière dans les régions de la péninsule de Burin ainsi que de St. Lawrence, de Carbonear-Harbour Grace et de la baie de Gander. On poursuit les travaux dans les régions de Lethbridge-Bonavista, Deer Lake-Wiltondale, Hawke's Bay-Port-au-Choix et Burnt Islands-Rose Blanche. Il en est de même pour l'aménagement du chemin d'accès aux forêts à Southwest Brook. Les dépenses à l'égard de ces divers projets se sont chiffrées à \$4,523,000 en 1972-1973.

LOI SUR L'AMÉNAGEMENT RURAL ET LE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE (ARDA)

Au cours de l'exercice financier, la province a approuvé un important programme de développement agricole aux termes de l'entente fédérale-provinciale sur le développement rural (ARDA III). L'entente prévoit des dépenses d'environ \$16 millions qui seront partagées à parts égales sur une période de cinq ans. Il s'agit d'un programme de développement intégré dans le secteur agricole de l'économie qui sera mis en œuvre au moyen de sous-programmes de regroupement des terres, d'aide en capitaux, d'appui à la commercialisation et à l'agriculture et d'exploitation des ressources humaines. Ce programme, qui vient d'être amorcé au cours de l'année, a entraîné des dépenses de \$263,143 pour le

MEER. Dans le cadre des autres activités de l'ARDA, le programme de développement du tourisme à Argentia a été achevé au coût de \$58,832. On a aussi approuvé l'aménagement d'un réseau d'adduction d'eau industrielle à Port-aux-Basques au coût de \$810,000, mais on n'a pas encore procédé à la mise en chantier.

PROGRAMME DE RÉINSTALLATION DE TERRE-NEUVE

La deuxième entente fédérale-provinciale sur la réinstallation sera en vigueur jusqu'au 1^{er} avril 1975. Elle prévoit une aide financière pour les individus ou les familles qui quittent les petites agglomérations isolées, principalement des villages côtiers, pour se rendre dans des agglomérations appelées "centres d'accueil" offrant de meilleures possibilités d'emploi ainsi qu'une gamme plus variée de services scolaires et autres services essentiels. En 1972-1973, 103 familles ont présenté des demandes aux termes du programme administré par la province. Au total, le MEER a consacré \$298,000 à ce programme de réinstallation.

EXPLORATION ET ÉVALUATION DES RESSOURCES MINÉRALES DE TERRE-NEUVE

Le 3 septembre 1971, les ministères fé-

déraux de l'Expansion économique régionale ainsi que de l'Énergie, des Mines et des Ressources ont conclu avec Terre-Neuve une entente à frais partagés d'une durée de quatre ans en vue de stimuler l'exploration et l'évaluation des ressources minérales à Terre-Neuve.

L'entente prévoit six secteurs d'activité: inventaire des ressources minérales, planification de la mise en valeur, formation des prospecteurs et des techniciens, évaluation des ressources, laboratoire analytique et une étude géologique-géochimique.

Au cours de l'année, les travaux se sont poursuivis dans le cadre des cinq premiers secteurs d'activité et on prévoyait entreprendre la construction du laboratoire sous peu. Les dépenses fédérales se sont chiffrées à \$287,528.

ARPENTAGE ET CARTOGRAPHIE

Une nouvelle entente sur l'arpentage et la cartographie a été signée entre le Canada et Terre-Neuve le 5 octobre 1972 et sera en vigueur jusqu'en 1977. Elle prévoit une contribution fédérale de \$3,965,000 à l'égard d'un système coordonné de levés directeurs et de cartographie topographique à grande échelle, y compris la prise de photographies aériennes. Le Canada consacrera en outre \$500,000 à la construction d'un immeuble pour une équipe d'arpenteurs et de cartographes.

On a poursuivi les travaux d'arpentage et de cartographie entrepris aux termes du programme précédent dans les régions de Harbour Main et de Placentia. On a entrepris d'autres travaux de cartographie dans les régions de Eastport et de l'île Bell de même que des levés directeurs à Clarendville, St. Anthony et dans la péninsule d'Avalon.

On a amorcé les levés sur l'emplacement ainsi que les travaux de conception préliminaire en vue de la construction de l'immeuble d'arpentage et de cartographie.

STIMULANTS INDUSTRIELS

Depuis l'entrée en vigueur de la Loi sur les subventions au développement régional, en 1969, jusqu'à la fin de l'exercice financier 1972-1973, on a accepté 64 offres à l'égard de projets à Terre-Neuve qui entraîneront des investissements de capitaux de plus de \$23,730,000 et la création de quelque 2,228 emplois. Le tableau ci-dessous résume les activités de l'exercice financier:

Nombre net d'offres acceptées	16
Nombre de nouveaux emplois prévus	302
Coûts d'immobilisation approuvés	\$5,147,000
Offres de subventions	\$1,704,000
Paiements effectués (LSDR)	\$3,052,657
Paiements effectués (LSDCR)	\$ 256,434

NOUVELLE-ÉCOSSE

Quoique l'activité du ministère en Nouvelle-Écosse, au cours de l'année 1972-1973, ait été concentrée dans les zones spéciales de Halifax-Dartmouth et du détroit de Canso, on a fait de grands progrès dans d'autres régions aux termes de l'entente ARDA, du programme de subventions à l'industrie et de l'entente spéciale sur les routes.

Un des événements marquants de l'année a été la signature, le 22 septembre 1972, d'une entente fédérale-provinciale établissant une société de développement conjointe pour susciter un nouvel essor industriel dans la zone de Halifax-Dartmouth.

METROPOLITAN AREA GROWTH INVESTMENTS LIMITED

Cette société a pour rôle d'effectuer des investissements et de procéder à des opérations commerciales qui lui seront profitables tout en stimulant le développement économique, la création d'emplois et l'utilisation accrue des ressources dans la zone spéciale de Halifax-Dartmouth.

Elle a un capital-actions autorisé de \$20 millions réparti en 20,000 actions de \$1,000 chacune. Toutes ces actions ont été achetées par les deux gouvernements, soit 14,999 par celui de la Nouvelle-Écosse et 5,001 par le gouvernement fédéral.

L'entente prévoit un investissement

fédéral direct de \$5 millions dans les actions de la société et un prêt à la province d'un montant additionnel de \$5 millions afin de lui permettre d'acheter des actions. Le gouvernement provincial doit investir, au total, un montant de \$15 millions dans les actions de la société, soit \$10 millions tirés directement du trésor provincial et \$5 millions prêtés par le gouvernement fédéral.

ENTENTE SUR LES ZONES SPÉCIALES

Beaucoup de travail a été fait au cours de l'année. Les dépenses du ministère dans les deux zones spéciales se chiffrent à \$8,358,000 en contributions et \$6,228,000 en prêts. De plus, on a dépensé \$1,401,000 pour la construction d'un tronçon de la route 103 entre Bridgewater et Halifax également prévue par l'entente.

Détroit de Canso: Sept projets de construction de routes, de viabilisation d'un parc industriel et de pose de canalisations d'eau potable et d'égouts ont été menés à bonne fin. Trois projets étaient en voie d'exécution, y compris la construction d'un tronçon de route à quatre voies reliant Port Hawkesbury à la Transcanadienne et l'amélioration de la route conduisant à la ville de Mulgrave.

Halifax-Dartmouth: Soixante-cinq projets de construction de routes, de

réseaux d'adduction d'eau et d'égouts et de construction scolaire ont été parachevés. Vingt-cinq projets étaient en voie de réalisation, dont la pose d'un intercepteur des égouts pluviaux et sanitaires dans le port, l'amélioration du service de transport en commun, la construction des routes et la viabilisation des terrains dans le parc industriel Burnside, la mise en place de l'égout sanitaire collecteur et la construction de l'usine de traitement des eaux vanes d'Eastern Passage/Cole Harbour ainsi que la construction d'une école primaire et d'une école intermédiaire dans les régions de Sackville et Fairview. A la fin de l'exercice financier, douze projets en étaient au stade de la conception et des appels d'offres.

Diverses études de conception technique et de faisabilité étaient en cours dont celles portant sur le réseau d'adduction d'eau de Pockwock, le transport urbain (particulièrement l'accès à la péninsule de Halifax), les améliorations à apporter dans les secteurs de Westphal et Cole Harbour et enfin les possibilités d'amélioration du réseau d'égouts à Spryfield et dans les environs.

ENTENTE SPÉCIALE SUR LES ROUTES

L'entente spéciale sur les routes prévoyait des contributions de \$20

millions pour la construction de dix routes à l'extérieur des zones spéciales. Au cours de l'année financière, des dépenses s'élevant à \$9,230,335 ont été engagées avec un total de 48 contrats pour nivelage, bitumage et construction d'ouvrages sur le parcours des routes 101, 103, 104, 19 et 27. On a aussi ajouté deux voies au tronçon de la route 102 entre Halifax et Truro. On a achevé la construction du pont de la rivière Bear.

LOI SUR L'AMÉNAGEMENT RURAL ET LE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE (ARDA)

Les dépenses et les activités aux termes de l'ARDA ont augmenté grandement au cours de l'année; des programmes ont été mis en œuvre dans les domaines comme l'agriculture, les forêts, les pêches, la faune, le tourisme et les loisirs, le relèvement rural et les mines.

Agriculture: Le gros des activités visait les projets d'amendement des terres et de conservation du sol et des eaux. Au nombre des travaux d'amélioration, on compte le drainage des terres, le défrichage et l'aménagement d'étangs dans les fermes. Ces travaux, joints à l'agrandissement et au regroupement des fermes, accélèrent la rationalisation des exploitations agricoles dans la province. Les travaux de conservation du sol et des eaux se sont

étendus à 20 rivières et cinq ruisseaux: dragage des chenaux de rivières et construction de murs de pierre pour empêcher l'érosion des rives. Les recherches se sont poursuivies dans les secteurs de la mécanisation et des méthodes d'exploitation agricole, de la production et de la commercialisation.

Forêts: Les projets portaient sur l'achat de plus de 17,000 acres de jeunes peuplements de seconde croissance. On a construit des voies d'accès aux terres boisées de la Couronne et aux terres tenues en franc-alleu; on a appliqué à 2,800 acres de ces terres des méthodes sylvicoles améliorées. Plus de 400,000 semis d'arbres ont été plantés. Enfin, une étude de l'offre et la demande dans cette industrie a aussi été amorcée.

Faune: Un terrain de 409 acres pour un habitat à la faune (marécages fréquentés par la sauvagine et refuges d'hivernage pour les chevreuils) a été acheté. Des secteurs appropriés en forêt ont été désignés ici et là dans la province et on a marqué des couloirs où les arbres seront abattus afin d'améliorer l'habitat des chevreuils. Les travaux de construction préliminaires du chemin public d'accès au marécage Missiquash de 5,000 acres ont été entrepris.

Tourisme et loisirs: Parmi les projets il faut mentionner un centre de rensei-

gnements touristiques à Amherst qui était déjà en activité, mais qu'on avait prévu d'améliorer en 1973. Il convient aussi de signaler une activité intense au chapitre de l'organisation et de l'aménagement des parcs et des aires de loisir; au cours de l'année, la province a acheté 297 acres de plage et 2,784 acres de terres destinées aux loisirs.

Relèvement rural: Des colloques d'une semaine en résidence ont eu lieu à l'intention des citoyens âgés, à Meteghan et dans l'île du Cap-Breton; et des cours de vie familiale ont été donnés dans six régions à faible revenu.

Les dépenses totales dans le cadre du programme ARDA se sont chiffrées à \$2,290,000 en 1972-1973.

PROGRAMME D'ARPENTAGE ET DE CARTOGRAPHIE

Depuis quelque temps déjà, le ministère collabore avec le gouvernement provincial à un programme d'arpentage, de cartographie et d'enregistrement des titres. Au cours de l'année, une nouvelle entente provisoire d'un an a été signée afin de prolonger ce travail jusqu'au 31 mars 1973. Les dépenses du ministère à l'égard de ce programme se sont élevées à \$495,000 en 1972-1973.

SOCIÉTÉ DE RELANCE DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE

Cette société, qui a été établie à titre de mesure à court terme afin d'élaborer et d'expérimenter de nouvelles méthodes visant à préparer les personnes défavorisées à occuper un emploi, a cessé ses opérations à la date prévue, le 31 décembre 1972, après avoir terminé l'ébauche d'un rapport consolidé.

STIMULANTS INDUSTRIELS

Aux termes de la Loi sur les subventions au développement régional, le ministère a convenu d'accorder une aide à 39 projets au cours de l'année, ce qui a porté à 124 le nombre d'offres acceptées depuis l'introduction du programme en 1969. Ces 124 projets impliquent des investissements de capitaux de plus de \$184 millions et devraient créer environ 5,600 emplois en Nouvelle-Écosse.

Le tableau ci-dessous résume les activités de l'année 1972-1973:

Nombre d'offres acceptées	39
Nombre de nouveaux emplois prévus	2,201
Coûts d'immobilisation approuvés	\$56,443,000
Offres de subventions	\$12,815,000
Paiements effectués (LSDR)	\$ 4,431,093
Paiements effectués (LSDCR)	\$ 6,578,556



ÎLE-DU- PRINCE- ÉDOUARD

Au cours de l'exercice financier, le ministère s'est surtout appliqué à mettre en œuvre le Plan d'ensemble de développement de cette province et à aider l'industrie selon les termes de la Loi sur les subventions au développement régional.

PLAN D'ENSEMBLE DE DÉVELOPPEMENT

Dans le cadre du programme de réaffectation et de mise en valeur des ressources, on a continué, en 1972-1973, à mettre l'accent sur le secteur agricole. A l'été 1972, les gouvernements fédéral et provincial ont mis sur pied un programme d'aide visant à promouvoir le développement des exploitations agricoles familiales et à améliorer les revenus des cultivateurs. C'est ainsi que le ministère a reçu environ 1,400 demandes de subventions de la part de cultivateurs désireux d'apporter des améliorations à leurs exploitations. Près de 900 offres faites aux requérants ont été acceptées à l'appui d'investissements devant dépasser \$10.7 millions.

La Société d'aménagement des terres, un organisme provincial, a continué d'acheter les propriétés des personnes qui désiraient délaisser l'agriculture. Les terres sont ensuite vendues ou louées en vue de former des exploitations viables pour ceux qui s'adonnent à l'agriculture ou, le

cas échéant, sont affectées à d'autres usages, comme le reboisement ou le tourisme.

Au nombre des autres initiatives entreprises dans le domaine de la mise en valeur des ressources de la terre, on compte la planification de l'utilisation des terres, la cartographie, une étude de la situation de l'industrie du sciage et des travaux préliminaires en ce qui a trait à l'approvisionnement accru en eau douce pour l'industrie. Le ministère a par ailleurs donné son appui aux travaux de planification visant le développement touristique au parc Green, à Cedar Dunes et au parc Cabot de même qu'à l'aménagement d'installations dans divers parcs fréquentés le jour.

Dans le secteur des pêches, les deux paliers de gouvernement ont accordé la priorité au développement de l'industrie huître en dépistant des zones d'élevage, en mettant sur pied des exploitations ostréicoles et en développant les marchés au Canada et aux États-Unis. Le ministère est également venu en aide aux usines de traitement du poisson en aménageant des réseaux d'adduction d'eau à North Lake et à Beach Point; cinq autres centres ont été pourvus de réseaux de moindre envergure, tandis que des installations pour la fabrication de la glace étaient aménagées dans six ports de pêche.

Aux termes du programme de relèvement social, la province a poursuivi son important programme d'intégration des écoles primaires et secondaires. Dans le domaine de l'éducation, le MEER a participé au financement de la construction d'écoles élémentaires. Aux écoles Ellerslie et Saint-Louis, les travaux sont terminés et la construction a été amorcée à deux autres endroits au cours de l'année. Le Corps de formation de la main-d'œuvre, créé pour assurer des services de formation en cours d'emploi et d'orientation aux personnes actuellement jugées inaptes au travail ou sous-employées, a commencé son travail grâce à l'aide des deux gouvernements.

Le ministère et la province ont poursuivi leurs programmes d'aide visant l'achat et la restauration des logis afin de rehausser la qualité du logement. Au cours de l'année, plus de 1,100 demandes d'aide de la part de résidents à faible revenu désireux d'acheter de nouvelles maisons et environ 380 demandes d'aide pour l'amélioration de logis existants ont été approuvées.

A Summerside, on a achevé l'installation des égouts et, dans le port, on a érigé une digue sur pilotis d'acier. Ce dernier projet s'inscrit dans le cadre des grands travaux d'aménagement des rives sur lesquelles on construit présentement un important complexe

commercial et récréatif financé conjointement par le secteur commercial et le secteur public par l'entremise du Plan de développement.

Aux termes du programme des services de soutien de l'exploitation des ressources et du commerce, les deux gouvernements ont partagé les frais de construction d'environ 50 milles de route. Le ministère a assumé la totalité du coût d'aménagement des installations d'élimination des déchets industriels à New Annan et à Bedègue.

On a continué de venir en aide à l'industrie de la fabrication et à celle de la transformation des aliments et le Centre d'expansion du marché, organisme provincial bénéficiant des fonds du plan, a poursuivi ses études sur les nouveaux débouchés et exploré les possibilités d'implantation de nouvelles industries dans la province.

La mise en œuvre du plan s'est poursuivie sous l'administration conjointe et avec les contributions financières des deux parties. Des organismes comme le Conseil de l'aménagement rural, l'Institut de leadership et le Service d'information de l'île ont encouragé la participation locale.

Au cours de l'année, un groupe composé de représentants des deux gouvernements a commencé l'évaluation des activités entreprises jusqu'à maintenant dans le cadre du Plan de

développement.

Les dépenses du MEER, au cours de l'année, se sont élevées à \$15.3 millions en contributions et de \$3.66 millions en prêts.

STIMULANTS INDUSTRIELS

Depuis la mise en vigueur du programme en 1969 jusqu'à la fin de l'exercice financier, 36 offres de subventions ont été acceptées à l'égard de projets dans l'Île-du-Prince-Édouard. Ces derniers entraîneront des dépenses d'immobilisation de plus de \$10 millions et créeront environ 1,000 emplois. Les chiffres pour l'exercice financier 1972-1973 sont les suivants:

Nombre net d'offres acceptées	9
Nombre de nouveaux emplois prévus	337
Coûts d'immobilisation approuvés	\$4,889,000
Offres de subventions	\$2,356,000
Paiements effectués (LSDR)	\$ 221,729
Paiements effectués (LSDCR)	\$ 99,346

NOUVEAU-BRUNSWICK

La signature, en septembre 1972, d'une entente FODER modifiée pour le nord-est du Nouveau-Brunswick, a été le point marquant d'une année d'intense activité orientée vers l'amélioration de la situation économique des habitants de cette province grâce à divers programmes appuyés par le MEER.

L'aide du gouvernement fédéral s'est manifestée de façon tangible dans le secteur de la voirie. En effet, au cours de 1972-1973, 38 contrats de construction, dans le cadre de l'entente Canada-Nouveau-Brunswick sur les routes, en étaient à divers stades d'exécution; à Moncton et à Saint-Jean, des travaux de construction de routes et d'écoles, d'aménagement de réseaux d'adduction d'eau et de canalisations d'égouts, et de parcs industriels ont été entrepris dans le cadre de l'entente sur les zones spéciales; dans diverses autres régions, les travaux entrepris en vue de promouvoir la mise en valeur des ressources de la province et la création de possibilités d'emploi se sont poursuivis aux termes de l'entente FODER pour la région de Mactaquac, de l'entente sur la mise en valeur accélérée des ressources minérales du Nouveau-Brunswick et de l'entente fédérale-provinciale sur l'aménagement rural et le développement agricole (ARDA).

FONDS DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE RURAL (FODER)

En septembre 1972 a été conclue une entente FODER quinquennale modifiée pour la région nord-est du Nouveau-Brunswick. Au cours de l'exercice financier 1972-1973, le Canada et la province ont amorcé des programmes et des initiatives auxquels le MEER a participé financièrement à raison d'environ \$4 millions. Des programmes spéciaux ont également été mis en œuvre au cours de cette période afin de répondre à des besoins d'emplois immédiats.

L'entente modifiée doit compléter et renforcer les programmes réguliers mis en œuvre par le gouvernement fédéral et le gouvernement provincial. Fondamentalement, elle vise deux grands objectifs: la création du plus grand nombre possible d'emplois permanents et l'amélioration des possibilités d'emploi pour les habitants de la région du nord-est du Nouveau-Brunswick.

Le travail accompli dans le cadre de l'entente au cours de l'année 1972-1973 a été le suivant: création de commissions industrielles régionales; mise au point de nouveaux produits de la pêche et élaboration d'un plan de gestion de l'industrie de la transformation du poisson; parachèvement d'une importante étude du secteur des forêts; établissement de parcs indus-

triels, d'écoles et d'autres éléments d'infrastructure; mise en œuvre de programmes de formation et de mobilité destinés à améliorer et à diversifier les possibilités d'emploi dans la région.

LOI SUR L'AMÉNAGEMENT RURAL ET LE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE (ARDA)

Au cours de l'année, les activités du programme ARDA ont pris de l'ampleur et les dépenses du MEER à l'égard de ce programme à frais partagés se sont chiffrées à \$320,968. Les nouvelles initiatives comprennent:

- un programme d'exploitation et de conservation des ressources agricoles, aux termes duquel le ministère provincial de l'Agriculture accorde une aide financière et technique aux agriculteurs du Nouveau-Brunswick, dans des domaines comme la protection des terres riveraines, l'amélioration des fermes, l'irrigation, le contrôle de la pollution causée par les engrais, et autres travaux du même genre;
- un programme d'initiatives communautaires conçu pour faciliter la réinstallation des familles rurales dans des régions offrant de meilleures possibilités d'emploi, pour détacher des agents de développement communautaire dans les régions où leur présence est effectivement re-

quise et pour aider les conseils régionaux à fournir des services d'aide technique et de développement dans leur région respective;

- un programme de développement des industries axées sur les ressources permettant à de nombreux agriculteurs du Nouveau-Brunswick de passer de l'industrie laitière à l'élevage des bovins de boucherie, de construire des bâtiments à cette fin et de tirer parti des innovations en matière de développement et des possibilités d'utiliser les terres pour de nouvelles cultures;
- un programme de développement régional dans le comté de Kent conçu pour amorcer un processus de planification dans cette région et permettre ainsi à la population de profiter des nouvelles possibilités résultant de la création du parc Kouchibouguac. Le programme vise également à inciter les gens à s'intéresser à d'autres aspects du secteur des ressources primaires et de celui des services afin de multiplier les occasions d'emploi.

ENTENTE SUR LES ZONES SPÉCIALES

Au cours de l'année 1972-1973, de grands travaux d'aménagement de services communautaires ont été effectués dans les deux zones spéciales du Nouveau-Brunswick, soit Moncton

et Saint-Jean. On a aussi achevé divers travaux de construction routière à l'extérieur des zones spéciales, lesquels étaient aussi prévus par l'entente. Pour l'année, les dépenses du MEER à l'égard des routes ont atteint \$384,000; il a en outre dépensé au total \$5,832,000 sous forme de contributions et \$11,634,000 sous forme de prêts dans les deux zones spéciales. On trouvera dans les pages qui suivent quelques détails touchant ces travaux.

Saint-Jean: Au cours de l'année, les travaux de construction des réseaux d'adduction d'eau et d'égouts nécessaires aux lotissements résidentiels et industriels ont bien progressé et on a entrepris la conception technique de trois usines de traitement des eaux d'égout. On a aussi poursuivi les travaux de conception et d'aménagement en vue de la viabilisation de 46 acres de terrains résidentiels et de 367 acres de terrains industriels qui feront partie d'une banque territoriale.

Ailleurs, la construction de l'auto-route de Saint-Jean s'est poursuivie sans accuser de retard et on a terminé l'aménagement de cinq rues collectrices prévues dans l'entente. Une des deux nouvelles écoles élémentaires a été mise en service et, à la fin de l'année, on avait fini de poser les fondations de l'autre école.

L'amélioration des installations

portuaires est un autre projet important pour la zone de Saint-Jean. Quoique le Conseil des ports nationaux soit principalement responsable de ces travaux, le MEER a convenu, au cours de l'année, d'accorder un prêt de \$5 millions à la province pour l'aider à concevoir et à construire des hangars.

Moncton: Quatre rues collectrices prévues dans l'entente ont été terminées au cours de l'année et il en est de même pour les trois conduites d'eau principales et les quatre égouts collecteurs destinés à favoriser le développement industriel et la croissance communautaire. Deux autres collecteurs avaient été mis en chantier à la fin de l'année. En vue de faciliter l'expansion industrielle dans la zone spéciale, on a viabilisé 140 acres de terrains industriels dans le secteur ouest de la ville.

Dans le domaine de l'éducation, on a achevé au cours de l'année la construction d'un centre de formation professionnelle et d'une école élémentaire pour francophones et on a amorcé la construction d'une nouvelle école secondaire intermédiaire.

ENTENTE SPÉCIALE SUR LES ROUTES

Cette entente a été conclue en novembre 1971 et portait sur la période se terminant le 31 mars 1973. Elle visait

principalement à améliorer le réseau routier de la province, à rendre l'industrie du transport concurrentielle et à favoriser la mise en valeur des ressources tout en mettant l'accent sur les routes du nord et de l'est de la province. Au cours de l'exercice financier, des tronçons des routes d'évitement de Shediac et de Bathurst ont été ouverts à la circulation; pour 1972-1973, les dépenses totales du MEER à l'égard de 38 projets distincts de construction se sont chiffrées à \$9,796,000. Puisqu'il devenait évident qu'on ne pourrait terminer tous les travaux dans les délais prévus par l'entente initiale, des négociations ont été entamées en vue de prolonger la durée de l'entente et de mener à bien l'ensemble du programme.

ENTENTE SUR LA MISE EN VALEUR ACCÉLÉRÉE DES RESSOURCES MINÉRALES

Cette entente, signée en 1970, prévoyait pour la période se terminant le 31 mars 1973 une contribution du ministère de \$1,080,000, afin de venir en aide au Nouveau-Brunswick dans son programme d'exploration intensive des ressources minérales. Cependant, une entente modifiée, conclue le 23 février 1973, reportait la date d'expiration de l'entente initiale au 31 mars 1975. Le gouvernement fédéral a alors engagé un montant additionnel de \$2.6

millions pour permettre à la province de procéder à des levés géologiques de plus grande envergure dans les régions sud et nord du Nouveau-Brunswick. L'entente modifiée prévoyait en outre l'évaluation des résultats des travaux d'exploration effectués auparavant, la recherche de minéraux industriels connexes, des études sur la disponibilité des minéraux structuraux, particulièrement dans les zones de Saint-Jean et de Moncton, un programme de recherches visant à améliorer la récupération des métaux dans le nord-est du Nouveau-Brunswick et à déterminer s'il est économiquement rentable d'implanter d'autres fonderies et raffineries dans la province et, finalement, le financement conjoint des travaux d'un groupe de planification et de promotion des ressources au sein du ministère provincial des Richesses naturelles.

Les travaux entrepris aux termes de l'entente originale ont entraîné, au cours de l'exercice financier, le piquetage d'un nombre important de nouvelles concessions minières ainsi que l'amorce de nouveaux travaux de repérage et d'exploration par des sociétés minières privées. Les dépenses du MEER au cours de l'année ont porté sur l'entente initiale plutôt que sur l'entente modifiée et se sont chiffrées à \$425,444.

SOCIÉTÉ MULTIPLEX DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Le rôle de cette société, qui est financée conjointement par le ministère et par le gouvernement provincial, est d'élaborer des plans visant la création d'un complexe d'industries des métaux ouverts à Saint-Jean. Ce travail s'est poursuivi au cours de l'année 1972-1973 par de nombreuses discussions et négociations avec les industriels, tant au Canada qu'à l'étranger.

Grâce à ce travail, plusieurs sociétés ont présenté au ministère des demandes de subventions pour l'implantation d'usines et d'autres entreprises étudient sérieusement la possibilité de faire partie du complexe. Au cours de l'année, les contributions directes du MEER à l'égard de Multiplex se sont chiffrées à \$185,000.

SOCIÉTÉ DE RELANCE DU NOUVEAU-BRUNSWICK


La Société de relance du Nouveau-Brunswick, organisme fondé en 1969 pour prendre des mesures concrètes et faire de la recherche dans le comté de Kent, a œuvré dans différents domaines au cours de l'année. La relance de l'ostréiculture encouragée par la Société a suscité intérêt et appui de la part d'autres organismes provinciaux et fédéraux. Grâce à la formation à l'artisanat donnée aux femmes ainsi qu'à l'implantation d'une coopérative

pour commercialiser leurs produits, un certain nombre de familles ont bénéficié d'un revenu direct. On considère que l'aménagement du parc national peut entraîner une reprise économique dans le comté; aussi, divers projets dans le domaine du tourisme font-ils l'objet d'une étude minutieuse afin que les résidants puissent en bénéficier au maximum. La Société a aussi établi des centres d'information qui ont répondu à des milliers de demandes de renseignements. Les contributions du ministère à l'égard de ces projets se chiffrent à \$877,481 pour l'exercice financier, ce qui porte le total à ce jour à \$2,670,642.

STIMULANTS INDUSTRIELS

Depuis la mise en vigueur du programme en 1969 jusqu'à la fin de l'exercice financier 1972-1973, 153 offres de subventions ont été acceptées au Nouveau-Brunswick à l'égard de projets devant entraîner des investissements de capitaux de plus de \$83,655,000 et la création d'environ 5,767 emplois. Les activités de l'année 1972-1973 sont résumées ci-dessous:

Nombre net d'offres acceptées	52
Nombre de nouveaux emplois prévus	1,531
Coûts d'immobilisation approuvés	\$33,677,000
Offres de subventions	\$11,498,000
Paiements effectués (LSDR)	\$ 4,616,483
Paiements effectués (LSDCR)	\$ 4,621,640



RÉGION DU CENTRE

La région du centre, comprenant les provinces de l'Ontario et du Québec, est habitée par 64 p. 100 de la population du Canada. Bien que ces provinces soient généralement fortement urbanisées et industrialisées, néanmoins on y trouve des régions rurales assez étendues, particulièrement dans le nord des deux provinces et dans l'est du Québec où se sont posés des problèmes de faible croissance.

C'est pourquoi, en 1972-1973, le ministère a continué dans la région à mettre très fortement l'accent sur l'exécution, aux termes du Programme d'aménagement rural et de développement agricole (ARDA), de projets destinés à améliorer l'utilisation des ressources et à accroître le revenu des habitants des régions rurales. De même, des investissements importants ont été effectués au cours de l'année dans le cadre d'un plan général de développement rural (FODER) intéressant la région du Bas-Saint-Laurent, Gaspé et les Îles-de-la-Madeleine au Québec où se manifeste une diminution marquée du nombre des emplois et des revenus dans les secteurs de l'agriculture, de la pêche et des forêts.

Pour ce qui est du développement industriel, des régions des deux provinces sont admissibles à l'aide accordée aux termes du programme de subventions du ministère. Au cours de

1972-1973, des offres d'aide financière ont été acceptées à l'égard de projets industriels destinés à créer environ 24,000 emplois.

Finalement, afin d'encourager l'intensification du développement industriel, le ministère a continué à contribuer largement à l'amélioration des services publics dans les zones spéciales de Québec, de Trois-Rivières et de Sept-Îles-Port-Cartier et à l'industrie du bois dans les zones spéciales du Lac-Saint-Jean et de Renfrew-Pembroke.

QUÉBEC

En 1972-1973, le ministère a continué à investir considérablement au Québec et des progrès remarquables ont été réalisés en ce qui concerne l'intensification du développement industriel dans le cadre du programme d'aide à l'industrie et l'organisation de services publics dans le cadre du programme d'aide à l'aménagement de l'infrastructure dans les zones spéciales. Les activités se sont poursuivies également avec intensité dans le cadre du plan général de développement FODER pour la région de la Gaspésie et dans le cadre de l'entente ARDA sur le développement rural.

LOI SUR L'AMÉNAGEMENT RURAL ET LE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE (ARDA)

Aux termes de l'entente fédérale-provinciale sur le développement rural, qui expire en 1975, la priorité a été accordée aux régions du Saguenay-Lac-Saint-Jean et de l'Abitibi-Témiscamingue. Au cours de l'exercice financier 1972-1973, des travaux ont été effectués dans ces régions, principalement dans les secteurs de l'agriculture, des forêts, des ressources minérales et du tourisme.

Le secteur touristique a été particulièrement actif et de nombreux projets ont été entrepris, un grand nombre d'entre eux étant reliés à l'aménagement de parcs provinciaux ou municipaux.

paux, ou à la construction de kiosques d'information touristique. En outre, des études de planification visant l'exploitation dans la région du Lac-Saint-Jean étaient en cours.

Le programme agricole a porté principalement sur le regroupement des fermes privées, alors que, dans le secteur forestier, des progrès considérables ont été réalisés en ce qui concerne la construction de routes d'accès, les travaux de sylviculture et le regroupement des boisés de fermes. Un certain nombre d'études de prospection minière étaient en cours dans le nord-ouest du Québec, où le secteur minier offre des possibilités considérables d'expansion.

Au total, au cours de l'année le MEER a investi \$5,758,398 au Québec dans le cadre du programme ARDA.

ENTENTE SUR LES ZONES SPÉCIALES

L'adoption, le 18 octobre 1972, d'une modification à l'entente relative à la zone du nouvel aéroport international de Montréal (Mirabel) a été un fait marquant de l'année. La modification a porté les engagements du ministère dans cette zone de \$20 millions à \$40 millions (\$30 millions en subventions et \$10 millions en prêts).

Les travaux ont progressé sensiblement dans la zone de Mirabel et dans les autres zones spéciales de Québec,

de Trois-Rivières et de Sept-Îles-Port-Cartier.

Ville de Québec: Les travaux de reconstruction du séminaire et de réfection de plusieurs vieux édifices du secteur de la Place Royale se sont poursuivis, favorisant la mise en valeur des atouts touristiques de la ville. Pour la même raison, on a aménagé des installations de ski au mont Sainte-Anne et entrepris la construction de routes d'accès, de réseaux d'adduction d'eau et d'égouts, de chalets et de secteurs récréatifs.

En ce qui concerne les transports, divers travaux d'aménagement étaient en cours, dont le prolongement ou l'amélioration d'un certain nombre de rues et la construction d'un parc de stationnement à la Place de l'Hôtel de Ville.

Entre autres travaux, on compte: la construction d'une usine d'épuration de l'eau à Lévis, des améliorations à l'usine de filtration de Lauzon, le raccordement des réseaux d'adduction d'eau et d'égouts au secteur industriel de Saint-David Auberivière, l'aménagement d'installations semblables à Saint-Féréol, la pose d'égouts pluviaux à Charlesbourg et la viabilisation du parc industriel de Saint-Augustin. Au total, les dépenses de l'exercice financier se sont élevées à \$16,405,495, soit \$7,535,267 en subventions et \$8,870,228 en prêts.

Sept-Îles-Port-Cartier: L'exécution d'un grand nombre de projets s'est poursuivie, dont la construction d'habitations à loyer modique et d'écoles secondaires, la rénovation urbaine, l'aménagement d'un centre récréatif à Sept-Îles, la viabilisation de terrains destinés à la construction domiciliaire ainsi que l'aménagement d'un parc de roulottes à Port-Cartier. Ont également avancé les travaux de construction et de prolongement du chemin des Îles vers Port-Cartier, de prolongement du boulevard Laure et de construction de routes d'accès aux régions forestières. On a posé des égouts pluviaux et des canalisations d'eau à Port-Cartier, des égouts pluviaux et des stations de pompage à Sept-Îles ainsi qu'une canalisation d'eau pour la nouvelle usine de pâte à papier qui était alors en chantier. La construction d'une usine de traitement des eaux usées à Port-Cartier a également été entreprise.

Les dépenses totales de l'année 1972-1973 se sont chiffrées à \$14,484,818 dont \$10,674,187 à titre de contributions et \$3,810,631 sous forme de prêts.

Trois-Rivières: En 1972-1973, on a mis l'accent sur la construction de routes, certains tronçons de la Transquébécoise ayant constitué les principaux projets. En outre, on a construit des voies d'accès à la station de ski de

Grand-Mère et au parc industriel de Trois-Rivières, et prolongé le boulevard des Récollets et la route 40. Des subventions ont également été octroyées pour la construction d'écoles secondaires.

En 1972-1973, les dépenses totales du MEER se sont élevées à \$6,641,272 dont \$3,135,864 à titre de contributions et \$3,505,408 sous forme de prêts. *Nouvel aéroport international de Montréal (Mirabel)*: Étant donné les dépenses exceptionnelles que doit assumer le Québec du fait de l'aménagement du nouvel aéroport, le MEER s'est engagé à collaborer à la construction, dans un bref délai, de routes régionales et à améliorer l'infrastructure régionale et municipale. La construction routière doit absorber quelque 60 p. 100 des fonds disponibles et les travaux effectués en 1972-1973 comprenaient l'élargissement des routes 11, 41 et 117, l'éclairage de la route 15, la construction de la route 640 et la réparation des routes 8 et 41.

Un plan directeur d'aménagement de réseaux d'égouts et d'adduction d'eau était en préparation au cours de l'année, mais, entre-temps, on a élargi le barrage à Lachute et entrepris la construction d'une usine d'épuration de l'eau à Saint-Jérôme. Au nombre des autres réalisations, on peut mentionner un réservoir souterrain d'eau potable près de Saint-Eustache ainsi

que des travaux de drainage et d'aménagement d'égouts pluviaux au parc commercial Paul-Sauvé. Les travaux dans les centres-villes de Lachute et de Sainte-Thérèse ont continué et on a amorcé la construction d'un incinérateur régional à Deux-Montagnes.

Les dépenses du MEER pour l'année 1972-1973 se sont élevées à \$10,891,104 dont \$7,958,606 sous forme de subventions et \$2,932,498 sous forme de prêts.

FONDS DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE RURAL (FODER)

Au cours de l'année, le ministère a continué à collaborer avec le gouvernement du Québec à l'exécution d'un vaste programme FODER de développement rural prévoyant l'octroi d'une aide à l'agriculture, aux forêts, aux pêches, au tourisme, à l'urbanisation et aux petites entreprises de la région du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie.

Dans le domaine de l'agriculture, on a surtout mis l'accent sur l'amélioration de la production et des méthodes de commercialisation. Deux mesures ont été prises à cet égard, soit la création de 47 fermes modèles et l'affectation de terres sous-marginales à d'autres usages. Par ailleurs, les agriculteurs ont maintenant plus facilement accès aux services agricoles ainsi qu'aux marchés pour leurs pro-

duits, grâce au regroupement de quelque 60 petites et moyennes entreprises (minoteries et usines de transformation du lait) dans quatre centres principaux. Dans le cadre du programme visant à améliorer la gestion agricole, 12 agronomes et 12 techniciens ont complété leur formation, tandis que dans le cadre du programme d'amélioration des terres, on a vu à la formation d'employés spécialisés, à l'achat de terres marginales et au regroupement de bonnes terres arables. Le total des dépenses dans le domaine de l'agriculture au cours de l'année a dépassé \$1.5 million.

Dans le secteur des forêts, on s'est également attaché à améliorer les techniques de gestion. Deux nouveaux centres de recherches ont été établis; ils viennent s'ajouter à celui qui existe déjà à Rimouski et, ensemble, ils s'occupent des programmes d'information, de recherche et de formation à l'intention des propriétaires de boisés et autres personnes intéressées à la sylviculture. Des seigneureries et des droits de concession ont été achetés en vue de constituer des forêts domaniales. Plus de 1,000 milles carrés ont été ainsi acquis depuis la conclusion de la première entente. Au cours de 1972-1973, les dépenses totales au chapitre des forêts ont dépassé \$1.4 million.

Dans le secteur de l'extraction et les

secteurs connexes, la route d'accès au mont McCerrigle a été achevée et, au barrage Morin, les travaux tirent à leur fin. Les autres travaux en cours comprennent une étude géologique ainsi qu'une étude sur l'extraction des minéraux.

Les activités liées aux secteurs des loisirs, de la culture et du tourisme ont compté pour beaucoup dans le programme et, pour l'année, les dépenses à cet égard ont dépassé \$3 millions. Dans le secteur des loisirs, on a procédé à l'aménagement de terrains de jeu et de sport dans un grand nombre de centres urbains, et à la construction d'auberges de jeunesse et de centres d'accueil touristique. Sur le plan culturel, une aide financière a été accordée à l'Association du festival de l'est du Québec pour l'organisation d'événements culturels spéciaux en Gaspésie. Les musées locaux, particulièrement celui de Rimouski, ont bénéficié d'une aide aux fins de préserver et de faire connaître les valeurs culturelles de la région. Le programme visant à faire revivre l'artisanat local et traditionnel a progressé de façon satisfaisante, grâce à la création de 13 centres de recherches et de formation pour les artisans de la péninsule gaspésienne.

Le secteur touristique a bénéficié d'une aide technique et financière pour la construction d'hôtels et de

motels. Au cours de 1972, on a entrepris la construction de locaux simples et à tarif modique pour l'hébergement, dans le genre des auberges de jeunesse. A Rimouski, on a construit six motels simples à tarif moyen afin d'en démontrer les possibilités économiques aux exploitants déjà établis ou éventuels. Dans divers centres touristiques populaires, des travaux ont été entrepris pour améliorer la qualité des locaux d'hébergement à tarifs modique et moyen. Par exemple, on a ajouté de nouvelles chambres de motel à Fort-Prével et celles-ci serviront par ailleurs de centre de formation aux exploitants d'hôtels et de motels au cours de la saison morte. Au cours de l'année, le plan directeur du parc provincial du Bic a été parachevé et la construction d'un centre d'accueil touristique était déjà en cours à Notre-Dame-du-Portage. On a également entrepris la réfection du fort Ingall, site touristique et historique près de Cabano.

Dans le secteur des affaires, certains travaux d'infrastructure, qui ont progressé favorablement, visent à faciliter l'implantation d'entreprises rentables dans les municipalités de Saint-Pascal-de-Kamouraska, d'Amqui, de Ville-Dégelis et de Marsoui. Ces projets ont coûté environ \$1.7 million.

Dans le secteur de l'aménagement urbain, on a particulièrement mis l'ac-

cent sur le regroupement régional des services municipaux et des travaux d'envergure ont été entrepris en vue de la construction de centres de formation professionnelle, de l'aménagement ou de l'amélioration des réseaux d'égout et d'adduction d'eau dans une douzaine de municipalités. Un montant de \$1 million a été affecté à la construction de logements à loyer modique destinés à des familles qui doivent se réinstaller, soit dans les nouveaux centres de services, soit dans les locaux de formation professionnelle.

Plus de \$20 millions ont été dépensés, au cours de l'année 1972-1973, dans le secteur des transports, entre autres, pour la construction et l'amélioration d'environ 150 milles de routes. Des travaux d'amélioration ont été effectués dans les ports du Saint-Laurent et l'aéroport de Mont-Joli, construit en collaboration avec Transport Canada, a été inauguré. A l'instar d'autres organismes fédéraux et provinciaux, le ministère a participé à des programmes importants de relèvement social, afin d'aider les habitants de la région à s'adapter aux changements économiques.

STIMULANTS INDUSTRIELS

En 1972-1973, le Québec a continué à recevoir une aide financière considérable pour le bénéfice des régions désignées qui sont admissibles depuis le

lancement du programme en 1969 et de la "région C" qui, en 1971, est devenue admissible à des subventions spéciales au développement. Le sud-ouest de la province, y compris Montréal, est inclus dans cette région.

Depuis l'entrée en vigueur du programme en 1969 jusqu'à la fin de l'exercice financier 1972-1973, dans les régions désignées, mise à part la "région C", des offres d'aide du ministère ont été acceptées pour la réalisation de 578 projets industriels comportant des investissements de l'ordre de \$509,495,000 et devant créer quelque 25,545 emplois.

Dans la partie québécoise de la "région C", à la fin de l'exercice financier, 707 offres avaient été acceptées depuis sa désignation en 1971. Les projets industriels en cause entraîneront des investissements de \$363,840,000 et la création d'environ 28,200 emplois.

Voici le résumé des activités au Québec pour l'année 1972-1973:

Nombre net d'offres acceptées	541
Nombre de nouveaux emplois prévus	20,943
Coûts d'immobilisation approuvés	\$236,017,000
Offres de subventions	\$ 41,869,000
Paiements effectués (LSDR)	\$ 22,982,395
Paiements effectués (LSDCR)	\$ 6,267,673

ONTARIO

Au cours de 1972-1973, le ministère a continué à apporter son aide en Ontario aux termes de deux grands programmes importants: l'Entente Canada-Ontario sur le développement rural, 1970-1975 (ARDA III) et la Loi sur les subventions au développement régional (LSDR).

LOI SUR L'AMÉNAGEMENT RURAL ET LE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE (ARDA)

Aux termes de cette entente, le Canada et l'Ontario partagent à parts égales les coûts des projets; le gouvernement fédéral s'est engagé à dépenser au moins \$30 millions, auxquels viennent s'ajouter les revenus provenant de l'ensemble des projets et programmes prévus par l'entente ou les dépenses qui, dans le cadre de toute entente ARDA antérieure, ont été remboursées par l'Ontario au Canada au cours des quatre premières années de la durée de cette troisième entente.

L'ARDA III prévoit des travaux dans les domaines suivants:

Recherches: permettre au Canada et à l'Ontario d'entreprendre conjointement des recherches d'ordre matériel, social et économique touchant un grand nombre des projets ou programmes prévus par l'entente.

Utilisation des terres et rationalisation des exploitations: mettre plus de terres arables à la disposition des agri-

culteurs compétents pour leur permettre d'améliorer leurs revenus nets et rendre ainsi l'agriculture plus avantageuse, et convertir les terres agricoles à un usage plus approprié en vue d'un meilleur rendement.

Réadaptation: aide et indemnités spéciales aux personnes qui quittent l'agriculture.

Services itinérants de développement rural: conseiller les personnes directement touchées par les activités générales de l'ARDA, leur permettant ainsi de faire les rajustements qui s'imposent dans la poursuite de leurs meilleurs intérêts.

Autres possibilités d'emploi et de revenu: implanter, établir ou moderniser des usines de transformation ou de fabrication utilisant des ressources naturelles renouvelables; aménager ou agrandir des parcs et des installations touristiques publics, et améliorer les peuplements forestiers dans les terres de la Couronne.

Services d'information: expliquer au public les diverses activités prévues aux termes de l'entente.

Projets en faveur des Indiens: il s'agit, entre autres, de projets précis à l'intention des Indiens.

C'est surtout l'est de l'Ontario, la région de la baie Georgienne et certaines parties du centre-sud de l'Ontario, notamment les comtés de Victoria et Northumberland, qui ont bénéficié du

programme ARDA. Pour sa part, le nord de l'Ontario a reçu environ 12 p. 100 des contributions du MEER.

Au cours de l'année 1972-1973, environ \$3 millions ont été affectés à l'achat de fermes non rentables qui ont depuis été louées, vendues ou conservées en vue de former des exploitations agricoles plus grandes et plus rentables, se prêtant facilement aux méthodes modernes de gestion et de production, ainsi qu'à l'acquisition de terres, par l'État, en vue de les affecter à des usages plus appropriés, notamment l'exploitation forestière, les loisirs et la conservation de la faune.

Un montant de \$1.7 million a permis aux agriculteurs de l'Ontario d'améliorer leurs exploitations par le drainage, l'agrandissement des superficies cultivables et l'alimentation en eau. Par ailleurs, des agglomérations rurales ont reçu de l'aide pour mieux exploiter leurs ressources hydrographiques aux fins d'alimentation et de conservation.

Dans le domaine forestier, on a dépensé \$300,000 en vue d'aider les propriétaires de terrains boisés. On a en outre affecté \$300,000 à l'amélioration des peuplements dans les terres de la Couronne.

Au chapitre des autres possibilités d'emploi et de revenu, plus de \$600,000 ont servi à promouvoir l'implantation ou l'agrandissement

d'entreprises de transformation et de fabrication utilisant des ressources naturelles renouvelables ou desservant des agglomérations rurales. Une somme à peu près équivalente a été affectée aux parcs (y compris certains parcs provinciaux) et aux installations touristiques publics.

Les Indiens du nord de l'Ontario ont reçu \$200,000 afin de déterminer les possibilités agricoles et d'aménager des installations touristiques.

Un montant d'environ \$200,000 a permis de mettre un personnel itinérant qualifié, ainsi qu'un service d'information satisfaisant, à la disposition de la population rurale à faible revenu de l'Ontario, afin de guider cette dernière dans ses efforts d'adaptation.

Au cours de l'année, les dépenses du MEER se sont élevées à \$7,060,546. Les revenus provenant principalement de la vente et de la location d'exploitations agricoles, et de la vente du bois récupéré à la suite des travaux d'amélioration dans les peuplements forestiers, se sont pour leur part chiffrés à \$810,012.

STIMULANTS INDUSTRIELS

Le ministère a continué à accorder des subventions et des garanties de prêts pour l'exécution de projets industriels dans diverses parties de la province, aux termes de la Loi sur les subventions au développement régional et de

la Loi sur le ministère de l'Expansion économique régionale.

Les régions désignées à cette fin comprenaient la plus grande partie du nord de l'Ontario, une zone spéciale Renfrew-Pembroke englobant Arnprior à l'est de l'Ontario, et les trois comtés du sud-est qui font partie de la "région C", qui avait une plus courte période de désignation et qui recevait une aide moins importante que les autres régions.

Mise à part la "région C", les demandes aux termes de la LSDR, depuis son entrée en vigueur en 1969 jusqu'à la fin de l'exercice financier, ont entraîné l'acceptation de 93 offres d'un montant total de \$36,246,000 pour l'exécution de projets comportant des investissements de \$216,707,000 et pouvant entraîner la création d'environ 5,330 emplois.

Dans la partie ontarienne de la "région C" qui n'a été désignée que le 1^{er} janvier 1971, on comptait au 31 mars 1973, un nombre net de 27 acceptations d'offres à l'égard de projets susceptibles de créer environ 1,800 emplois. Le montant de l'aide fédérale à l'appui de ces projets nécessitant environ \$24,823,000 en investissements est estimé à \$4,380,000.

En matière de subventions, les chiffres pour l'exercice financier 1972-1973 sont les suivants:

Nombre net d'offres acceptées	39
Nombre de nouveaux emplois prévus	3,078
Coûts d'immobilisation approuvés	\$123,429,000
Offres de subventions	\$ 18,596,000
Paiements effectués (LSDR)	\$ 9,599,890
Paiements effectués (LSDCR)	\$ 2,375,256



RÉGION DE L'OUEST

Le ministère a pris une nouvelle initiative d'importance dans les provinces des Prairies au cours de l'année 1972-1973 en concluant avec le Manitoba et la Saskatchewan des ententes quinquennales touchant les centres de services agricoles. Des négociations en vue de la conclusion d'une entente similaire étaient en cours avec l'Alberta.

Avec ces nouvelles ententes, on reconnaît que de nombreuses localités sont incapables de jouer pleinement leur rôle dans le processus de relèvement agricole en cours dans les provinces des Prairies parce qu'elles ne peuvent, faute de moyens, se donner les réseaux d'adduction d'eau et d'égouts qui leur sont indispensables. Par conséquent, le gouvernement fédéral, par l'entremise du programme, offre une aide financière permettant la construction de ce genre d'installations dans des centres donnés qui ont un rôle important à jouer lorsqu'il s'agit de fournir des services aux campagnes environnantes.

Dans un autre domaine, le ministère a conclu une entente avec la Colombie-Britannique prévoyant la mise en œuvre d'un programme spécial ARDA semblable à celui déjà en cours au Manitoba et en Saskatchewan. Ce programme envisage une aide financière à l'égard de projets commerciaux et autres susceptibles d'accroître

tre les possibilités d'emploi et de revenu à l'intention des autochtones habitant les régions rurales.

L'exécution des ententes fédérales-provinciales ARDA sur le développement rural s'est poursuivie dans les quatre provinces de l'Ouest; de nouveaux programmes conçus pour favoriser une plus grande diversification de l'agriculture, de manière à accorder une place plus importante à l'élevage du bétail, ont été mis en œuvre en Alberta et au Manitoba et font l'objet de pourparlers avec la Saskatchewan. Parallèlement à ces programmes, on a modifié le plan FODER de développement rural pour la région d'Interlake au Manitoba, de manière à mettre davantage l'accent sur l'expansion de l'industrie du bétail de la région.

Dans le domaine du développement industriel, le ministère a continué d'offrir des subventions à l'industrie dans certaines parties des quatre provinces de l'Ouest et a consenti, au cours de l'année, à accorder son aide pour 75 projets industriels devant aboutir à la création de plus de 4,000 emplois dans l'Ouest canadien. La réalisation des projets d'aménagement de l'infrastructure et de relèvement social entrepris dans les zones du Pas au Manitoba, de Meadow Lake en Saskatchewan et du Petit lac des Esclaves en Alberta s'est également poursuivie.

ADMINISTRATION DU RÉTABLISSEMENT AGRICOLE DES PRAIRIES (ARAP)

L'ARAP a été établie en 1935 pour résoudre les problèmes qui se posaient aux agriculteurs des Prairies et fut intégrée au MEER en 1969. Au cours de l'exercice 1972-1973, elle a continué d'assurer la bonne marche d'une série de programmes conçus au cours des ans pour favoriser la rationalisation de l'utilisation des terres et l'aménagement hydraulique dans les trois provinces des Prairies.

Au cours de l'année, par exemple, plus de 1,700 projets dans des fermes particulières et 35 petites entreprises communautaires ont bénéficié de l'appui technique et financier de l'ARAP. Le montant d'aide financière disponible dans le cadre de ce programme a été augmenté et on a ajouté le creusage des puits à l'éventail des projets admissibles.

Par ailleurs, une entente fédérale-provinciale avec l'Alberta a été conclue autorisant l'ARAP à procéder à la réfection et à la reconstruction d'un certain nombre de grands réseaux d'irrigation de cette province. Cette même entente prévoyait le transfert des réseaux d'irrigation des rivières St. Mary et Bow à la province.

Les pouvoirs de l'ARAP ont également été élargis au cours de l'année par suite de la conclusion des ententes

sur les centres de services agricoles dont il est question dans la section précédente. L'ARAP doit assumer, au nom du gouvernement fédéral, l'entière responsabilité de l'application de ces ententes et supervisera les travaux de construction des divers réseaux d'adduction d'eau et d'égouts qui sont en cause.

Entre autres activités déjà en cours et relevant de l'ARAP, la réalisation de certains projets d'irrigation s'est poursuivie en 1972-1973 dans le sud-ouest de la Saskatchewan et dans la ferme de démonstration d'Outlook en Saskatchewan. On a continué d'assurer l'exploitation et l'entretien du réseau de la rivière Saskatchewan-Sud. Dans ce dernier cas, l'ARAP, conformément à une entente avec la province, a poursuivi les études techniques et assuré la gestion des travaux de construction d'une usine de pompage à West Side.

Au cours de l'année 1972, un nouveau pâturage communautaire a été mis en service, ce qui porte à 94 le nombre de pâturages de l'ARAP dont la superficie globale atteint maintenant les 2.4 millions d'acres, ce qui permet d'accueillir 216,000 têtes de bétail environ, appartenant à quelque 5,800 clients.

L'ARAP a également continué d'assurer l'exploitation de la pépinière d'Indian Head et a distribué 4.5

millions de semis à 6,000 agriculteurs des trois provinces et à un certain nombre d'organismes gouvernementaux aux fins d'aménagement de coupe-vent, pour protéger les cultures et les bâtiments de ferme, et de plantation d'arbres pour la réalisation de divers programmes.

Les dépenses de l'ARAP au cours de 1972-1973 ont atteint environ \$18.5 millions, alors que les recettes tirées de la mise en œuvre des divers programmes se sont élevées à environ \$3.4 millions.



MANITOBA

Au cours de 1972-1973, le ministère a continué d'exercer son activité dans presque toutes les parties du Manitoba aux termes de programmes en application de diverses lois, comme la Loi sur l'aménagement rural et le développement agricole (ARDA), la Loi sur le Fonds de développement économique rural (FODER), la Loi sur les subventions au développement régional (LSDR) et la Loi sur le rétablissement agricole des Prairies (ARAP). Les faits marquants de l'année ont été la signature d'ententes fédérales-provinciales comportant un nouveau programme d'aide à l'aménagement de réseaux d'adduction d'eau et d'égouts dans les centres de services agricoles, ainsi qu'une modification au plan de développement rural pour la région d'Interlake au Manitoba.

ENTENTE SUR LES CENTRES DE SERVICES AGRICOLES

Dans le cadre de cette entente fédérale-provinciale, conclue le 1^{er} août 1972, le ministère se propose de verser \$10 millions sous forme de subventions et de prêts, sur une période de cinq ans, pour favoriser l'aménagement de services d'eau et d'égouts dans des centres choisis servant les zones agricoles de la province. Au cours de 1972-1973, on a poursuivi les travaux de construction des réseaux d'adduction d'eau et d'égouts pour la

ville de Brandon. On a de plus entrepris des études de faisabilité touchant l'approvisionnement en eau de la ville de Dauphin.

FONDS DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE RURAL (FODER)

Aux termes d'une entente FODER conclue en 1967, le ministère partage avec le Manitoba les coûts d'un plan de développement décennal pour la région d'Interlake au Manitoba, une région d'environ 10,000 milles carrés entre les lacs Winnipeg et Manitoba qui compte une population d'environ 60,000 habitants.

L'entente originale FODER exigeait qu'une révision détaillée du plan soit faite à mi-chemin de sa réalisation, ce qui fut fait au cours de l'année 1972-1973. Suite à cette révision, une entente modifiée a été conclue en octobre 1972 mettant davantage l'accent sur l'élevage et les loisirs, domaines qui, d'après la révision, offrent les meilleures possibilités en ce qui a trait à la création d'emplois et à l'augmentation des revenus. Même si l'affectation totale prévue dans l'entente initiale, soit \$85 millions partagés entre le gouvernement fédéral et le gouvernement provincial, n'a pas été modifiée, les fonds ont été réaffectés entre les programmes existants et quatre nouveaux programmes.

Il s'agit du programme d'expansion

des exploitations agricoles, conçu pour inciter les agriculteurs à adopter des méthodes plus pratiques de gestion et de planification agricoles; du programme de cliniques vétérinaires, visant à stimuler l'élevage du bétail en offrant de meilleurs services vétérinaires dans des centres comme Selkirk, Lundar, Ashern et Arborg; du programme de services d'adduction d'eau, dont l'objet est d'améliorer l'alimentation en eau dans les petites fermes, et du programme de perfectionnement des pêcheurs, qui vise à augmenter le revenu des pêcheurs commerciaux de la région.

L'entente modifiée prévoit également l'octroi de sommes supplémentaires pour l'exploitation des ressources récréatives de la région et la mise en œuvre des programmes de formation du Corps de la main-d'œuvre à l'intention des gens défavorisés, tout particulièrement ceux d'ascendance indienne ou métisse.

Dans le secteur de la récréation, une attention particulière sera portée au parc provincial de l'île Hecla dont les travaux d'aménagement procureront de l'emploi à quelque 50 personnes au cours des cinq prochaines années, et qui, une fois en exploitation, créera 20 emplois permanents et 40 emplois saisonniers.

Les réseaux de drainage de Long Lake, de Sturgeon, de Grasmere et de

Boundary sont maintenant terminés, tandis que les travaux tirent à leur fin dans le cas des réseaux des rivières Icelandic et Fisher. De plus, on a fait les levés et entrepris les études techniques en rapport avec le réseau de drainage du ruisseau Birch. Les grands travaux entrepris dans le cadre du programme d'amélioration des routes ont été: la pose d'un revêtement en asphalte sur le tronçon de la route provinciale no 224 qui traverse la réserve indienne Peguis, le stockage de matériaux, l'épandage de gravier et certains travaux de construction sur des tronçons d'autres routes provinciales. On a également aménagé des installations de camping et de service à l'île Hecla. Dans le cadre du programme du Corps de la main-d'œuvre, on a entrepris 22 projets de formation en cours d'emploi avec la participation active de 473 personnes. Au total, le ministère a engagé des dépenses de l'ordre de \$4 millions au cours de l'exercice 1972-1973.

LOI SUR L'AMÉNAGEMENT RURAL ET LE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE (ARDA)

Une nouvelle série de programmes amorcés au cours de l'année dans le cadre de la troisième entente fédérale-provinciale sur le développement rural (ARDA générale) vise tout particulièrement à accroître la production de

bétail dans la province. Au nombre des mesures précises orientées en ce sens, on compte un programme de diversification agricole qui prévoit des subventions, des prêts et des services de conseillers à l'intention des agriculteurs désireux de se lancer dans l'élevage du bétail ou d'agrandir leurs exploitations; un programme de services d'alimentation en eau dans les fermes, qui assure une aide financière et technique en vue d'améliorer l'approvisionnement pour l'abreuvement des bestiaux et pour d'autres fins; et un programme de cliniques vétérinaires qui a permis de construire des cliniques dans diverses parties de la province, afin de mettre à la portée des éleveurs de meilleurs services vétérinaires. Au cours de l'année, on a fortement mis l'accent sur de vastes entreprises de conservation du sol et des eaux, afin de contrer les effets de l'érosion ou des inondations. Les dépenses totales du MEER dans le cadre de la troisième entente ARDA se sont élevées à \$1,951,547 au cours de l'année.

PROGRAMME SPÉCIAL ARDA

Ce programme spécial, adopté dans le cadre de la Loi ARDA pour la période allant jusqu'au 31 mars 1975, vise à donner aux gens d'ascendance indienne des régions rurales du Manitoba de nouvelles et meilleures possi-

bilités d'améliorer leur situation économique.

Le programme prévoit l'octroi de subventions à l'appui de l'établissement ou de l'agrandissement de divers genres d'entreprises commerciales dans les régions rurales où on trouve une forte concentration d'autochtones. Les services récréatifs communautaires, les transports et les communications peuvent également bénéficier d'une aide, dans certaines régions rurales choisies.

Au 31 mars 1973, des offres d'aide avaient été acceptées à l'égard de 32 projets comportant des coûts d'immobilisation de l'ordre de \$4 millions. On prévoit qu'environ 290 emplois seront ainsi créés. Le ministère s'est engagé à fournir des subventions de l'ordre de \$1,375,000 à l'égard des projets entrepris dans le cadre du programme spécial ARDA.

ENTENTE GIMLI

Afin de contrebalancer les répercussions économiques et sociales découlant de la fermeture de la base des Forces canadiennes à Gimli, le ministère s'est engagé, en 1971-1972, à aider le gouvernement manitobain à convertir l'emplacement vacant en un parc industriel et à aménager un vaste centre récréatif à Gimli. Vers la fin de 1972, tous les hangars et locaux disponibles pouvant servir à des fins indus-

trielles avaient été loués et des rénovations en vue de préparer de l'espace supplémentaire étaient en cours.

En ce qui concerne le domaine récréatif, le ministère a versé environ \$365,000 au cours de 1972-1973 pour la réalisation de divers travaux. Au nombre des projets approuvés on compte un port de plaisance, des installations améliorées sur les rives du lac, un parc pour roulottes, un village de pêcheurs et diverses améliorations au centre communautaire.

ENTENTE SUR LA ZONE SPÉCIALE DU PAS

Au cours de l'année, on a achevé la plupart des travaux d'infrastructure approuvés dans le cadre de la première et de la deuxième ententes sur la zone spéciale du Pas. La deuxième entente a par ailleurs été modifiée, afin de fournir une aide supplémentaire à la ville devant permettre l'aménagement complet d'un parc d'industrie légère, la construction d'une bibliothèque de district, le prolongement des réseaux d'égouts sanitaires et pluviaux, et la réfection des rues. L'entente modifiée prévoit également l'aménagement de réseaux d'adduction d'eau et d'égouts à Cranberry Portage, de même que la réfection et l'amélioration de la route provinciale no 283, à l'ouest de la ville du Pas.

Les programmes de formation du Corps de la main-d'œuvre se sont poursuivis; on a organisé des stages de formation en cours d'emploi à l'intention des habitants de la zone spéciale du Pas, de Cormorant, de Moose Lake, d'Easterville et de Grand Rapids. Dans le cadre du programme information-communication, on a diffusé un bulletin hebdomadaire dans toute la région et assuré la bonne marche, dans la ville du Pas, d'un centre conçu pour fournir un service de renseignements sur les possibilités d'emploi, les cours de formation et autres domaines pouvant intéresser les résidants.

Dans la zone spéciale du Pas, les dépenses du ministère au cours de l'année se sont élevées à \$1,285,000 sous forme de contributions et à \$552,000 sous forme de prêts à la province.

STIMULANTS INDUSTRIELS

Depuis l'entrée en vigueur de la Loi sur les subventions au développement régional en 1969 jusqu'à la fin de l'exercice financier 1972-1973, 187 offres de subventions ont été acceptées à l'égard de projets comportant des investissements de plus de \$139 millions et devant entraîner la création de quelque 6,800 emplois. Les chiffres pour 1972-1973 sont les suivants:

Nombre net d'offres acceptées	46
Nombre de nouveaux emplois prévus	2,349
Coûts d'immobilisation approuvés	\$96,092,000
Offres de subventions	\$17,958,000
Paiements effectués (LSDR)	\$12,230,884
Paiements effectués (LSDCR)	\$ 599,309

SASKATCHEWAN

Au cours de l'exercice financier, parmi les principaux faits nouveaux en Saskatchewan, on doit mentionner la conclusion d'une nouvelle entente sur les centres de services agricoles et l'affectation de fonds supplémentaires dans le cadre de l'entente sur la zone spéciale de Meadow Lake. Les travaux ont été poursuivis aux termes des programmes ARDA et des subventions à l'industrie.

ENTENTE SUR LES CENTRES DE SERVICES AGRICOLES

Aux termes de cette entente qui a été conclue le 31 juillet 1972, le ministère doit octroyer \$10 millions au cours d'une période de cinq ans, une moitié sous forme de subventions et l'autre sous forme de prêts, pour contribuer à l'amélioration des réseaux d'adduction d'eau et d'égouts des petites agglomérations qui sont importantes pour l'industrie agricole. Au cours de 1972-1973, on a presque terminé la construction d'une usine d'épuration de l'eau à Weyburn, tandis qu'on entreprenait des études de faisabilité et d'autres évaluations de projets à Assiniboia, Hudson Bay, Prince Albert, Esterhazy, Swift Current et North Battleford.

ZONE SPÉCIALE DE MEADOW LAKE

Une modification a été apportée à

cette entente en octobre 1972; elle en prolongeait la durée jusqu'au 31 décembre 1973 et prévoyait la réalisation de trois nouveaux projets, l'octroi de montants supplémentaires et une augmentation de l'engagement total du gouvernement fédéral qui est ainsi porté à \$2,796,000 en contributions et à \$1,948,000 en prêts.

Au cours de l'année, on a terminé la plupart des travaux d'infrastructure approuvés aux termes de l'entente initiale, sauf l'école professionnelle régionale dont la construction se poursuivait toujours. L'entente modifiée prévoit d'autres travaux touchant le parc industriel et des installations d'adduction et d'épuration de l'eau, de même que l'octroi de sommes supplémentaires pour l'achat et l'équipement de deux installations mobiles de formation pour les régions du lac Turner et de l'île à la Crosse.

Le programme de formation s'est poursuivi durant toute l'année, avec la participation d'environ 200 stagiaires à des projets touchant l'industrie forestière, les loisirs et le tourisme, l'agriculture et les services d'entretien municipaux. Le programme visait à développer les connaissances pratiques des stagiaires, à les aider à se recycler et à leur faire acquérir de l'expérience sur le marché du travail. Au cours de l'année, les dépenses totales du ministère dans la zone spé-

ciale se sont élevées à \$702,000 sous forme de subventions et à \$303,000 sous forme de prêts.

LOI SUR L'AMÉNAGEMENT RURAL ET LE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE (ARDA)

En 1972-1973, des négociations avec le gouvernement provincial étaient en cours au sujet de l'élaboration de nouveaux programmes et stratégies à mettre en œuvre dans le cadre de l'entente ARDA. Au cours de ces consultations, on a étudié très attentivement des mesures destinées à encourager la diversification accrue de l'agriculture pour favoriser l'élevage. Entre temps, on a poursuivi l'exécution des projets entrepris antérieurement et, au cours de l'exercice financier, les dépenses du ministère à cet égard se sont élevées à \$853,354. Dans le cadre d'une entente ARDA distincte, le ministère a continué à fournir de l'aide à quatre bandes indiennes pour leur permettre d'aménager un complexe récréatif ouvert en permanence. Il s'agit du parc Last Oak situé dans la région des lacs Round et Crooked au sud de la Saskatchewan, à 110 milles à l'est de Regina. A l'été 1972, on a aménagé les neuf premiers trous d'un terrain de golf qui s'ajoute aux installations de ski aménagées l'année précédente. Des progrès ont également été réalisés dans l'aménagement de terrains de

camping et de pique-nique, d'un lotissement en vue de la construction de chalets et dans l'aménagement du réseau routier interne du parc. Au cours de 1972-1973, les dépenses du ministère ont atteint environ \$317,000.

ENTENTE SPÉCIALE ARDA

Aux termes de cette entente, conclue elle aussi sous le régime de la Loi sur l'aménagement rural et le développement agricole, le ministère fournit de l'aide pour l'exécution de divers projets visant à donner des possibilités d'emploi et de revenu aux habitants d'ascendance indienne des régions rurales de la Saskatchewan.

Au 31 mars 1973, 31 offres de subventions avaient été faites pour l'exécution de projets devant entraîner la création d'environ 200 emplois. L'aide offerte par le ministère s'est élevée à environ \$774,000. Ces projets touchaient des domaines comme l'exploitation forestière, les entreprises de pêche, la formation artisanale, les services touristiques et l'élevage de veaux et de vaches. On a également approuvé des études pour l'évaluation de la faisabilité d'autres projets.

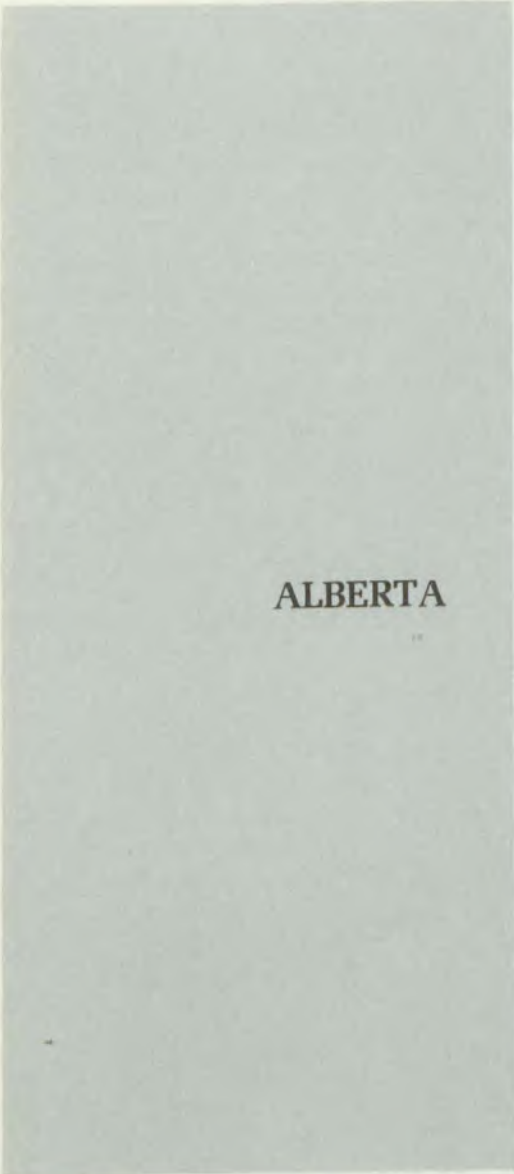
STIMULANTS INDUSTRIELS

Les zones spéciales de Regina, Saskatoon et Meadow Lake, ainsi que deux grandes régions désignées dans le sud et le nord-est de la province, ont con-

tinué à bénéficier des subventions offertes par le ministère.

Depuis l'entrée en vigueur du programme en 1969 jusqu'à la fin de l'exercice financier, 55 offres de subventions ont été acceptées pour l'exécution de projets industriels nécessitant des investissements d'un montant approximatif de \$35,342,000 et devant entraîner la création de quelque 2,567 emplois. Les chiffres pour 1972-1973 sont les suivants:

Nombre net d'offres acceptées	16
Nombre de nouveaux emplois prévus	1,157
Coûts d'immobilisation approuvés	\$13,402,000
Offres de subventions	\$ 2,493,000
Versements effectués (LSDR)	\$ 772,039
Versements effectués (LSDCR)	\$ 520,342



ALBERTA

En 1972-1973, le ministère a poursuivi ses activités dans deux régions de l'Alberta: le centre-nord, dans le voisinage du Petit lac des Esclaves, qui a été désigné zone spéciale, de même que le sud englobant les centres urbains de Lethbridge et de Medicine Hat, qui est une région désignée aux termes de la Loi sur les subventions au développement régional. Des programmes à frais partagés dans le cadre de l'entente sur le développement rural ARDA sont également en cours dans de nombreux secteurs de la province.

ZONE SPÉCIALE DU PETIT LAC DES ESCLAVES

Les travaux d'infrastructure approuvés aux termes de la deuxième entente sur la zone spéciale se sont poursuivis; la construction de l'usine d'épuration de l'eau de Slave Lake a pris fin et, à la fin de l'année, la deuxième phase de l'aménagement du parc industriel du lac Mitsue, les travaux de drainage et la construction des installations de traitement des eaux usées à High Prairie, ainsi que la mise en place d'un réseau de centres d'information sur les possibilités qu'offre le programme de relèvement social, étaient presque terminés. On a achevé la construction d'un tronçon d'environ 21 milles sur la route industrielle du nord.

On a amélioré l'aéroport de Slave Lake afin que de plus gros avions de transport et de lutte contre les incendies puissent y circuler. La piste d'atterrissage (prolongée jusqu'à 5,000 pieds), la piste de roulement et l'aire de stationnement étaient presque terminées à la fin de l'année. Des installations d'éclairage sont aussi prévues.

On a achevé la pose de la canalisation principale d'eau reliant la nouvelle usine d'épuration au réseau d'adduction de la ville de Slave Lake, canalisation qui contourne le prolongement de la piste d'atterrissage. Une conduite principale de gaz naturel empruntant le même couloir a aussi été installée.

Dans le secteur du relèvement social, le Corps de formation a continué d'assurer une consultation intensive, ainsi qu'une expérience au travail, et de former des travailleurs inexpérimentés aux dernières méthodes de travail. Cette initiative vient compléter l'œuvre des autres activités de relèvement social, notamment les programmes de sensibilisation, d'orientation générale, de recyclage et de formation, ainsi que de maintien de l'acquis destinés aux résidents des centres plus reculés de la zone spéciale du Petit lac des Esclaves. Les méthodes utilisées dans le cadre de ces programmes sont en grande partie des raffinements découlant de l'expé-

rience acquise grâce au programme Relance de l'Alberta, un programme expérimental à court terme recevant l'appui du ministère et servant à mener des recherches, dans la région du Lac la Biche, sur des méthodes pouvant aider les gens défavorisés à se préparer à occuper un emploi.

Les dépenses du ministère dans la zone spéciale du Petit lac des Esclaves se sont élevées à \$970,000 en contributions et à \$598,000 en prêts.

ARDA

De nouveaux programmes ARDA ont été élaborés au cours de l'année pour mettre davantage l'accent sur la diversification de l'agriculture, en préconisant particulièrement un regain d'activité dans l'industrie de l'élevage.

Des programmes complémentaires comprenaient des projets d'adduction d'eau et d'étude des sols, ainsi que la réaffectation des terres marginales à des usages plus productifs. Les dépenses du gouvernement fédéral dans le cadre de l'entente ARDA se sont élevées à \$846,499 au cours de l'année 1972-1973.

STIMULANTS INDUSTRIELS

Depuis l'entrée en vigueur du programme jusqu'à la fin de l'année financière, des offres d'aide ont été acceptées à l'égard de 50 projets industriels devant entraîner des investisse-

ments de capitaux de l'ordre de \$140,696,000 et la création de plus de 2,354 emplois. Les chiffres pour l'année 1972-1973 sont les suivants:

Nombre net d'offres acceptées	10
Nombre de nouveaux emplois prévus	322
Coûts d'immobilisation approuvés	\$21,270,000
Offres de subventions	\$ 5,763,000
Paiements effectués (LSDR)	\$ 2,021,892
Paiements effectués (LSDCR)	\$ 26,124

COLOMBIE- BRITANNIQUE

Un des événements marquants de l'exercice financier 1972-1973 a été la signature d'une nouvelle entente spéciale ARDA, prévoyant une aide fédérale et provinciale à l'égard de projets pouvant améliorer les possibilités d'emploi des autochtones habitant les régions rurales de la Colombie-Britannique. Les activités déjà engagées dans le cadre des programmes de l'ARDA et des subventions à l'industrie se sont aussi poursuivies.

LOI SUR L'AMÉNAGEMENT RURAL ET LE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE (ARDA)

Au cours de l'exercice financier, on a surtout mis l'accent, dans l'application de la troisième entente ARDA, sur l'achèvement des travaux d'irrigation entrepris grâce aux ententes précédentes. Cependant, deux régions dont une située sur la côte nord-ouest et l'autre dans le centre-nord de la province ont été désignées à titre de régions spéciales d'aménagement rural.

Aux termes de ce programme, on a accordé pour la première fois une aide à une industrie axée sur les ressources afin de créer de nouveaux emplois dans les régions rurales. Vers la fin de l'exercice financier, la *Rim Forest Products Ltd.* avait amorcé la construction d'une importante scierie à Hazelton, ville située au centre-nord

de la province, projet pour lequel elle bénéficiera d'un montant d'environ \$310,000 qui sera payé à parts égales par le MEER et le gouvernement provincial. On prévoit que la réalisation de ce projet créera 110 emplois dans la scierie même et 55 autres dans les exploitations forestières.

Dans cette même région, on a achevé les travaux d'aménagement du musée et du village indien de Ksan. Il s'agissait là d'un important projet ARDA devant remplir la double fonction de centre culturel indien et de curiosité touristique. On a reproduit fidèlement des bâtiments de l'âge de pierre et on y a exposé des articles démontrant l'ingéniosité du peuple indien qui avait réussi à se faire un mode de vie assez raffiné basé sur l'utilisation des richesses naturelles. Le projet comprend un terrain de camping ainsi qu'une école d'artisanat indien. Au cours de l'année, les dépenses du ministère à l'égard de l'ARDA se sont chiffrées à \$782,549.

ENTENTE SPÉCIALE ARDA

Cette entente, qui couvre la période se terminant le 31 mars 1975, a été signée le 25 août 1972. Elle prévoit que le ministère acquittera jusqu'à concurrence de 50 p. 100 du coût total d'immobilisation à engager pour l'implantation, l'agrandissement ou la modernisation de diverses entreprises commerciales

dans les régions rurales de la Colombie-Britannique où l'on retrouve une forte concentration d'autochtones. Une aide est également prévue du côté des transports et des communications en faveur d'entreprises qui aideront les indigènes à bénéficier des possibilités d'emploi existantes ou nouvelles.

Les projets conçus aux termes de l'entente spéciale ARDA feront l'objet d'une révision et de recommandations de la part d'un comité consultatif formé d'autochtones et de représentants des gouvernements fédéral et provincial. Les membres du comité ont été nommés peu avant la fin de l'exercice financier.

STIMULANTS INDUSTRIELS

Aux termes de la Loi sur les subventions au développement régional (LSDR), une partie du sud-est de la Colombie-Britannique sise dans la vallée de Kootenay est admissible à titre de région désignée. Depuis la mise en œuvre du programme en 1969, 31 offres de subventions ont été acceptées à l'égard de projets comportant des investissements de plus de \$16 millions. Ces projets devraient permettre de créer environ 1,215 emplois. Voici le résumé des activités pour l'année 1972-1973:

Nombre net d'offres acceptées	3
Nombre de nouveaux emplois prévus	225
Coûts d'immobilisation approuvés	\$1,956,000
Offres de subventions	\$ 407,000
Paiements effectués (LSDR)	\$ 771,240
Paiements effectués (LSDCR)	\$2,981,858

